



# SM le Roi lance la construction de la plateforme de réserves de première nécessité de la région de Rabat-Salé-Kénitra

*Une concrétisation du modèle marocain de résilience face aux catastrophes*

Page 2

www.libe.ma

# Libération

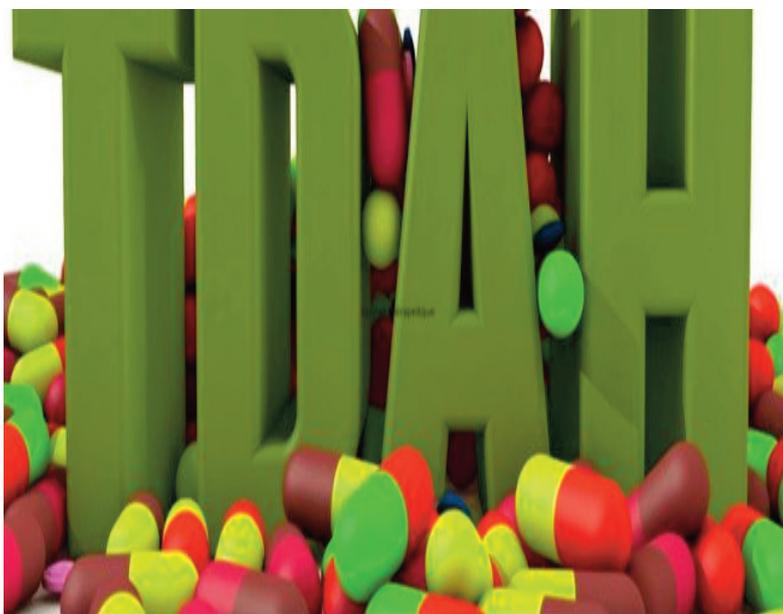
Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 10506

Vendredi 9 Mai 2025

*Médicaments introuvables, familles abandonnées, enfants oubliés*

## La rupture du traitement du TDAH interroge les priorités du système de santé



Page 5



Le Premier secrétaire reçoit des délégations socialistes et social-démocrates du Mexique, de la Biélorussie et du Venezuela

Page 4

*Le PSG écrit une page de son histoire et se hisse en finale de la C1*



Hakimi buteur et meilleur joueur du match

Page 23

# SM le Roi lance la construction de la plateforme de réserves de première nécessité de la région de Rabat-Salé-Kénitra

*Une concrétisation du modèle marocain de résilience face aux catastrophes*



**Sa** Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, accompagné de Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan, a procédé, mercredi, à la commune Ameer (préfecture de Salé), au lancement des travaux de construction de la plateforme de réserves de première nécessité de la région de Rabat-Salé-Kénitra, une concrétisation du modèle marocain de résilience et de déploiement rapide des secours en cas de catastrophes.

Sur Ordre de Sa Majesté le Roi, chaque région du Royaume sera dotée d'une grande plateforme de réserves de première nécessité (tentes, couvertures, lits, médicaments, denrées alimentaires, etc) afin de faire face de façon immédiate aux catastrophes (inondations, séismes, crues, risques chimiques, industriels ou radiologiques).

Ainsi, la plateforme de réserves de première nécessité de la région de Rabat-Salé-Kénitra sera réalisée sur un terrain de 20 ha, dans un délai de 12 mois, avec un budget total estimé à 287,5 millions de dirhams. Ce projet consistera notamment en la construction de quatre entrepôts (5.000 m<sup>2</sup> chacun), de deux abris pour matériel hors gabarit (2.500 m<sup>2</sup> chacun), d'un hélicoptère et de parkings.

Cette plateforme régionale fait partie d'un programme global, présenté à cette occasion à Sa Majesté le Roi, et qui prévoit la réalisation de douze plateformes pour un investis-

sement global de l'ordre de 7 milliards de dirhams (MMDH), dont 2 MMDH pour la construction et 5 MMDH pour l'acquisition des produits et équipements.

Mobilisant un foncier total estimé à 240 ha, ces plateformes devront abriter 36 entrepôts répartis en fonction de la densité démographique de chaque région et des risques encourus.

Ainsi, pour les six régions de Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra, Marrakech-Safi, Fès-Meknès, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Souss-Massa, les plateformes seront constituées de quatre entrepôts, d'une superficie totale de 20.000 m<sup>2</sup> chacune. Les plateformes des six autres régions, à savoir l'Oriental, Béni Mellal-Khénifra, Drâa-Tafilalet, Guelmim-Oued Noun, Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Ed Dahab, seront constituées de deux entrepôts d'une superficie totale de 10.000 m<sup>2</sup> chacune.

Les produits et équipements qui y seront stockés visent à assurer, en cas de catastrophe, une réponse rapide au profit des populations sinistrées et une couverture diligente et raisonnable des besoins en termes de sauvetage, d'aide et de prise en charge conformément à la Vision proactive de Sa Majesté le Roi.

A ce titre, ces produits et équipements, destinés au déploiement immédiat après la survenance éventuelle d'une catastrophe naturelle, couvrent les principales catégories suivantes :

- L'hébergement par la mise à dis-

position de 200.000 tentes polyvalentes et d'équipements associés (lits de campagne, matelas, couvertures, ...);

- La restauration des populations sinistrées grâce à des boulangeries et des cuisines mobiles, ainsi que des kits alimentaires pour les besoins des familles sinistrées;

- La couverture des besoins des populations sinistrées en eau potable et en électricité par la mise à disposition d'équipements de purification et de potabilisation de l'eau et de production d'énergie électrique par des générateurs remorquables;

- Le développement des capacités de sauvetage et d'intervention en cas de sinistre. Il s'agit en particulier de constituer des stocks d'équipements de lutte contre les inondations, de sauvetage en cas de séismes, de glissements de terrain et de coulées de boues et de lutte contre les risques chimiques, industriels ou radiologiques.

- La prise en charge sanitaire des populations sinistrées à travers la mise en réserve, durant une première phase, de 6 hôpitaux de campagne de 50 lits chacun, et de six autres durant une seconde phase, comprenant des modules opératoires d'urgence et des modules de prestations médicales de diverses spécialités. Cette infrastructure hospitalière mobile sera complétée par l'installation sur les sites sinistrés de postes médicaux avancés pour le tri et les premiers soins. Il s'agira également, dans ce cadre, de la mise à disposition de réserves en médicaments pour les be-

soins immédiats des personnes sinistrées.

Le stockage des produits alimentaires et des médicaments sera géré par des équipes spécialisées et soumis à des règles très strictes, répondant aux normes et standards en la matière.

La mise en place de ces plateformes participera au développement des infrastructures nationales d'urgences, à l'amélioration du dispositif global d'intervention en cas de crises, à assurer une plus grande diligence dans l'acheminement des secours et des aides aux sinistrés et à renforcer la résilience du Maroc face à différents types de crises.

Le programme global relatif à la mise en place des plateformes régionales de réserves de première nécessité permettra également de disposer de réserves stratégiques permettant de répondre à l'équivalent de trois fois les besoins satisfaits suite au séisme d'Al Haouz, outre le développement d'un écosystème national de production d'équipements et de matériels nécessaires au déploiement immédiat des opérations de secours en cas de catastrophes.

Ces plateformes régionales, dont les sites d'implantation ont été sélectionnés selon des critères de sécurité, ont été conçues sur la base d'une analyse approfondie des besoins de chaque région du Royaume au regard des risques encourus, appuyée d'une étude des meilleures pratiques et standards internationaux.

*Dans le cadre du jumelage éducatif entre Rabat et la capitale azerbaïdjanaise*

## SAR la Princesse Lalla Hasnaa visite à Bakou l'établissement scolaire "le complexe éducatif n°132-134"



**S**on Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa, Présidente de la Fondation pour la Sauvegarde du Patrimoine culturel de Rabat, a visité, mercredi à Bakou, l'établissement scolaire de l'enseignement secondaire "le complexe éducatif n°132-134", dans le cadre du projet de jumelage éducatif entre des établissements de la ville de Rabat et de la capitale azerbaïdjanaise.

A son arrivée, Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa a été saluée par le ministre de la Science et de l'Éducation azerbaïdjanais, M. Emin Amrullayev, le vice-ministre auprès du ministre de la Culture de la République d'Azerbaïdjan, M. Murad Huseynov, et le ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, M. Mohammed Mehdi Bensaid.

SAR la Princesse Lalla Hasnaa a été également saluée par M. Mohamed Adil Embarch, ambassadeur de Sa Majesté le Roi à Bakou, Mme Nouzha Alaoui, Secrétaire générale de la Fondation pour la Sauvegarde du Patrimoine culturel de Rabat, M. Tarik Sadik, Directeur général de la Maison de l'Artisan, partenaire de la Fondation, Mme Aygun Milkayilova, directrice du "Complexe éducatif n°132-134", ainsi que par deux jeunes ambassadeurs de l'établissement, Maryam Aghayeva et Tamirlan Salimov.

A cette occasion, M. Amrullayev a prononcé une allocution dans laquelle il s'est dit honoré d'accueillir Son Altesse Royale au sein de ce prestigieux établissement scolaire, qui a formé notamment des personnalités publiques de renom, des scientifiques et d'éminentes figures culturelles.

Cet événement marque le début d'un nouveau chapitre dans l'histoire de cette école, placé sous le signe de l'échange culturel, des valeurs partagées et de la collaboration éducative, s'est-il félicité, notant que le programme de jumelage, mis en œuvre en partenariat avec la Fondation pour la Sauvegarde du Patrimoine culturel de Rabat, témoigne de l'engagement commun en faveur de la citoyenneté mondiale et de la compréhension mutuelle par l'éducation.

Il a, par ailleurs, ajouté que ce programme de jumelage permettra aux jeunes de découvrir, préserver et célébrer le patrimoine culturel comme un élément essentiel de leur identité et une passerelle entre les deux villes.

De son côté, la directrice du "Complexe éducatif n°132-134", Mme Aygun Milkayilova a indiqué que ce projet de jumelage contribuera de manière significative à faire du patrimoine culturel une valeur partagée, tout en s'inscrivant dans

un dialogue interculturel, notant que cette collaboration revêt une grande importance en ce sens qu'elle jette les bases d'une meilleure compréhension mutuelle et d'une coopération pérenne entre les jeunes générations.

Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa s'est ensuite rendue au Musée d'histoire de ce collège, où Son Altesse Royale a assisté à des performances artistiques réalisées par des élèves, qui ont débuté par l'exécution des hymnes nationaux azerbaïdjanais et marocain.

A cette occasion, Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa a assisté à des prestations musicales du jeune Atila Garib qui a interprété la chanson "Azerbaïdjan" et de l'étudiant Abid Chalabyryv, qui a rendu hommage au patrimoine musical de Rabat en interprétant "Chams El Achiya" sur le Kamancha, un instrument de musique traditionnelle azerbaïdjanais, avant que Son Altesse Royale ne suive une danse folklorique azerbaïdjanaise "Cengi".

Des explications ont été également présentées à SAR la Princesse Lalla Hasnaa sur le Musée d'histoire par deux étudiants ambassadeurs, Nurlana Hasanli et Alper Qarib.

Ensuite, Son Altesse Royale a visité une classe du 7ème degré où elle a assisté à une présentation sur le système éducatif

azerbaïdjanais et l'inclusion de l'éducation artistique et culturelle dans le système pédagogique.

Cette présentation a mis en évidence les passerelles linguistiques et culturelles avec Rabat, comme en témoigne par exemple le mot "müəllim" (enseignant), ainsi que la richesse des liens partagés et l'importance du dialogue interculturel dans l'éducation.

Par la même occasion, SAR la Princesse Lalla Hasnaa s'est rendue à une deuxième classe où elle a assisté à des ateliers "Je découvre mon patrimoine", une adaptation du programme éducatif de la Fondation pour la Sauvegarde du Patrimoine culturel de Rabat, au contexte culturel de la ville de Bakou.

Par la suite, Son Altesse Royale a visité une exposition réalisée par les élèves du collège sur les monuments les plus emblématiques des villes de Rabat et de Bakou.

Ces œuvres, alliant expression artistique et sensibilisation au patrimoine, illustrent la richesse du dialogue interculturel et l'attachement des jeunes générations à leur patrimoine culturel authentique.

Au terme de cette visite, SAR la Princesse Lalla Hasnaa a posé pour des photos-souvenirs avec les responsables azerbaïdjanais et les collégiens du "complexe éducatif n°132-134".

# Le Premier secrétaire reçoit des délégations socialistes et social-démocrates du Mexique, de la Biélorussie et du Venezuela



Le Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires, Driss Lachguar, a reçu au siège central du parti à Rabat mesdames Volga Imily Isaikina et Azaliya Aliyeva du Parti social-démocrate biélorusse qui lui ont exposé une vision claire et exhaustive de la situation politique générale actuelle de la Biélorussie, à l'ombre bien évidemment du conflit

armé russo-ukrainien et de son impact manifeste sur la conjoncture politique dans leur pays, particulièrement sur l'action de leur formation politique, le parti social-démocrate au milieu de ce contexte.

Le premier responsable du parti des forces populaires a mis l'accent sur le soutien constant et indéfectible au parti social-démocrate biélorusse tout en

affirmant la volonté de veiller à explorer toutes les perspectives de partenariat entre les deux formations politiques et à entreprendre une ouverture active de toutes les opportunités de coopération, de partenariat et de concertation avec la direction dudit parti biélorusse qui se trouve à l'extérieur de son pays.

Par ailleurs, Driss Lachguar a rappelé, à cet égard, que l'USFP ne cesse d'observer et de suivre tous les événements en cours en Biélorussie, exprimant sa solidarité et son espoir que la vie politique de ce pays ami reprendra son cours normal dans les plus brefs délais.

A cette rencontre de coopération et de partenariat, a pris part Salma Belkheir, membre du Bureau national de la jeunesse itihadie.

D'autre part, le Premier secrétaire de l'USFP a reçu, le même jour, au siège central du parti, une délégation de la jeunesse parlementaire composée notamment de Claudia Gayou et Erika Rosales du parti du travail du Mexique et de Gregoria Blanca du parti social-démocrate vénézuélien.

A pris part à cette rencontre Anass Zerhouni, membre du Bureau national de la jeunesse itihadie.

L'accueil de ces délégations intervient à la suite de leur participation aux travaux du Forum international des parlementaires affiliés aux organisations des jeunes socialistes et sociaux-démocrates

tenu pour la troisième fois à Marrakech.

Le Groupe socialiste-Opposition itihadie a, par ailleurs, accueilli dans le cadre de la coopération et l'échange d'expertise entre les différents partis socialistes, mesdames Claudia Gayou et Erika Rosales du parti du travail du Mexique de même que Gregoria Blanca du parti social-démocrate vénézuélien.

Ainsi, concernant ces échanges, la rencontre a constitué une opportunité considérable qui a permis au président du Groupe socialiste d'opposition de faire un exposé exhaustif relatant la création historique de l'Union socialiste des forces populaires et livrant l'historique des différentes étapes de son militantisme. De même qu'il a présenté un aperçu du processus de déploiement du Groupe parlementaire au sein de la Chambre des représentants...

Là-dessus, le député parlementaire itihadie, El Hassan Lachguar, coordinateur du Forum international des jeunes parlementaires socialistes et sociaux-démocrates a présenté à la délégation en question un aperçu détaillé des perspectives de l'action parlementaire des jeunes, tout en mettant l'accent sur l'importance et la pertinence des préparatifs de la IV<sup>ème</sup> session du Forum international dont l'organisation est prévue au cours du mois de septembre prochain en Amérique latine.

**Rachid Meftah**

## Réunion de l'Institution des secrétaires régionaux et provinciaux et session ordinaire du Conseil national du parti

Le Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires, Driss Lachguar, présidera la réunion de l'Institution des secrétaires régionaux et provinciaux prévue vendredi 16 mai 2025 au siège central du parti à Rabat à partir de 17 heures.

D'autre part, le Conseil national de l'Union socialiste des forces populaires tiendra, samedi 17 mai 2025, les travaux de sa session périodique, conformément aux résolutions du Bureau politique du parti arrêtées lors de sa dernière réunion du lundi 21 avril 2025 lors de laquelle, il fut décidé d'organiser la session du Conseil national au cours de la seconde moitié du mois de mai courant.

L'ordre du jour de ces travaux se focalisera sur la situation politique actuelle, la situation organisationnelle, le programme d'action et les résolutions et conclusions à la lumière desdits travaux, et ce samedi 17 mai 2025 à 9 heures au siège central du parti à Rabat.



## Amina Bouayach : Le CNDH, une plateforme centrale au sein du système national des droits de l'Homme au Maroc

Trente-cinq ans après sa création, le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) s'est affirmé comme une plateforme centrale au sein du système national des droits de l'Homme au Maroc, a affirmé, mercredi au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, sa présidente, Amina Bouayach.

La présidente du CNDH qui intervenait lors d'un panel à l'occasion du 7ème Dialogue politique entre la Commission de l'Union africaine et le Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'Homme, a souligné que les commissions régionales du CNDH, présentes dans les douze

régions du Royaume, ont été mises en place selon une logique visant à garantir une proximité effective avec les citoyens.

Le mandat et les prérogatives du CNDH ont évolué au rythme des dynamiques à l'œuvre au Maroc, permettant ainsi de proposer des solutions novatrices, en phase avec les transformations en cours et adaptées aux défis émergents, a réaffirmé Mme Bouayach.

Ces dynamiques ont donné lieu à une approche marocaine des droits de l'Homme basée sur une interaction constante entre société civile et l'Etat, et caractérisée par trois éléments clés à savoir le consensus entre toutes les parties

prenantes, plutôt que le compromis, l'innovation à même d'élaborer les réponses idoines les mieux adaptées au contexte national, et l'inclusivité de tous les acteurs, dans une approche participative incluant les 12 régions du Royaume, a mis en avant Mme Bouayach.

"Notre approche en matière de renforcement du CNDH a toujours été pragmatique et elle s'efforce de trouver des réponses adéquates et adaptées, prenant en compte les spécificités et les dynamiques particulières, à même d'assurer une effectivité et une efficacité dans l'exercice de notre mandat", a-t-elle mis en exergue.

La présidente du CNDH a éga-

lement mis l'accent sur les mécanismes de coopération et de collaboration avec les autorités publiques, les organisations de la société civile et les acteurs internationaux.

Le CNDH a notamment été au cœur de l'expérience marocaine de justice transitionnelle, ayant été responsable du suivi de la mise en œuvre des recommandations de la commission de vérité au Maroc (TIER), qui ont servi de base à des réformes institutionnelles et juridiques visant à prévenir de futures violations, a relevé Mme Bouayach.

Dans cette même approche de coopération et de partenariat, "nous avons partagé avec nos

sœurs et frères des INDH du continent africain, la création du Réseau des mécanismes nationaux pour la prévention de la torture en Afrique à Marrakech, et dont le secrétariat permanent est basé au Maroc", a souligné la présidente du CNDH.

Au-delà des réformes institutionnelles, la force du CNDH réside dans sa capacité à se positionner comme un acteur incontournable dans les débats nationaux et internationaux sur les droits de l'Homme. Ses rapports ont permis de faire émerger des questions clés relatives aux pratiques des pouvoirs publics en matière de droits de l'Homme, a-t-elle ajouté.

*Médicaments introuvables, familles abandonnées, enfants oubliés*

# La rupture du traitement du TDAH interroge les priorités du système de santé



Une pénurie de médicaments n'est jamais anodine. Elle révèle des choix, des décisions, parfois l'ordre des priorités, sur l'organisation d'un système de santé, sur sa capacité à protéger les plus vulnérables. Celle que connaît actuellement le Maroc en matière de traitement du trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) en est une illustration préoccupante. Depuis plusieurs mois, les pharmacies du pays sont confrontées à une absence totale de ces médicaments. Un silence thérapeutique s'est installé. Et derrière ce silence, ce sont des enfants qui vacillent, des familles qui s'épuisent et une politique du médicament qui, une fois encore, montre ses failles.

Le TDAH, longtemps ignoré ou sous-diagnostiqué, est désormais reconnu comme un trouble neurologique aux conséquences sérieuses, notamment chez l'enfant et l'adolescent. Il impacte la concentration, l'organisation, la gestion émotionnelle, et souvent, la scolarité ou l'insertion sociale. Ces dernières années, les diagnostics se multiplient, en partie grâce à une meilleure sensibilisation et à des avancées cliniques, mais aussi en raison des bouleversements sociaux qui exacerbent l'anxiété, l'agitation et la difficulté à s'adapter. Pourtant, alors même que les besoins augmentent, les traitements pharmacologiques validés pour le TDAH deviennent introuvables. Les médicaments les plus couramment prescrits pour ces troubles — au nombre de deux essentiellement sur le mar-

ché marocain — ont disparu des circuits.

Cette rupture n'est ni conjoncturelle, ni purement logistique. Elle résulte d'une combinaison de facteurs structurels : une dépendance totale à l'importation, un marché perçu comme trop restreint pour justifier un effort de distribution et un système d'autorisations à l'importation dont l'étrouitesse bride toute réponse rapide.

Ce qui est en jeu ici dépasse de loin une question d'offre et de demande. C'est la capacité d'un Etat à garantir la continuité d'accès aux médicaments dits «non rentables». Car si ces traitements sont rares, ce n'est pas en raison d'une absence de besoin médical mais parce que, dans la logique du marché pharmaceutique international, leur production n'offre pas de marges suffisantes. Autrement dit, ces médicaments n'ont pas disparu parce qu'ils sont inutiles, mais parce qu'ils ne rapportent pas beaucoup.

Cette réalité met à nu un dilemme que les politiques de santé évitent souvent d'assumer publiquement : celui du conflit entre santé publique et logique de profit. Dans un marché dérégulé, ce sont les pathologies fréquentes et les traitements de masse qui structurent les flux. Les maladies à faible prévalence ou à traitement encadré, comme le TDAH, sont mécaniquement marginalisées. Leur survie dans les circuits de distribution dépend alors de la volonté des Etats de prendre le relais là où le marché se retire.

Le Maroc n'est pas sans outils. Il peut, comme il l'a fait pour d'autres pathologies sensibles, intervenir directe-

ment pour constituer des stocks stratégiques, subventionner certains médicaments ou faciliter leur importation en assouplissant les procédures administratives. Rien, juridiquement, ne l'empêche d'agir. Mais en l'absence d'un cadrage clair, d'un signal politique fort et d'un mécanisme structuré de réponse aux ruptures, ce type de pénurie se reproduira.

Car le problème n'est pas ponctuel. Il est systémique. Il révèle à la fois l'absence d'une politique nationale dédiée aux médicaments orphelins et les limites d'un système de régulation encore trop rigide pour anticiper les fragilités des chaînes mondiales. La raréfaction des autorisations d'importation, la concentration entre les mains d'un nombre très limité de distributeurs, la lenteur des mécanismes d'alerte et de compensation : tout concourt à transformer un déséquilibre en crise durable.

Dans ce contexte, la réponse publique se fait attendre. Aucun plan spécifique n'a été communiqué, aucun stock de réserve n'a été activé, et les professionnels de santé eux-mêmes peinent à obtenir des informations fiables sur les délais de réapprovisionnement.

Pendant ce temps, les enfants concernés, eux, ne peuvent attendre. La discontinuité du traitement médicamenteux, dans les cas où il est prescrit, compromet gravement les progrès réalisés et aggrave souvent les symptômes. Pour les familles, déjà confrontées à un accompagnement quotidien exigeant, l'absence de solution pharmacologique ajoute une tension de plus, un sentiment d'abandon, parfois une colère

sourde. La promesse du droit à la santé se heurte ici à la réalité du vide.

Il serait tout aussi irresponsable de réduire ce problème à une fatalité liée à la mondialisation pharmaceutique. D'autres pays, confrontés aux mêmes enjeux, ont su mettre en place des politiques spécifiques pour garantir l'accès aux médicaments dits « peu attractifs » sur le plan commercial. Il ne s'agit pas de réinventer l'impossible, mais d'appliquer une exigence simple : celle de traiter les médicaments essentiels comme tels, quels que soient leur coût, leur fréquence d'utilisation ou leur position sur les grilles de rentabilité.

Pour de nombreux spécialistes, une seule réponse semble tenable : une intervention volontariste du gouvernement. Il ne s'agit pas seulement d'importer quelques boîtes de plus, mais de créer un dispositif stratégique d'approvisionnement, avec des stocks de sécurité, des conventions avec les laboratoires détenteurs des autorisations, et une révision des conditions d'importation pour les médicaments jugés essentiels. D'autres traitements relevant de maladies rares ont déjà pu bénéficier d'une telle mobilisation. Pourquoi pas ceux du TDAH ?

Agir maintenant, c'est éviter que cette pénurie devienne un précédent. C'est affirmer, dans les faits, que le droit à un traitement ne s'arrête pas à la rentabilité. Et c'est rappeler que le rôle d'un ministère de la Santé n'est pas seulement d'administrer les flux, mais de garantir, activement, que la médecine ne devienne jamais un luxe d'importation.

Mehdi Ouassat

## Abdellatif Ouahbi : *L'adoption de la loi sur les peines alternatives fruit d'un long processus de consultations*



La loi n° 43.22 relative aux peines alternatives a été adoptée après un long processus de discussions et de consultations avec le pouvoir judiciaire, le Ministère public et les autres parties prenantes autour de son intérêt et ses objectifs, a affirmé, mercredi à Harhoura, le ministre de la Justice Abdellatif Ouahbi.

S'exprimant à l'ouverture de deux journées d'étude organisées par la présidence du Ministère public, en partenariat avec le Conseil de l'Europe et en coordination avec la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR) sur le thème "Les peines alternatives aux peines privatives de liberté: Optimiser la mise en œuvre de la loi 43.22", M. Ouahbi a indiqué que les dispositions de ce texte

représentent un saut qualitatif dans le système juridique national.

A cette occasion, le ministre a exprimé la pleine disposition à fournir les moyens à même de garantir la réussite de l'application de cette loi, appelant les magistrats à faire preuve de diligence et à examiner l'ensemble des pistes et méthodes possibles pour trouver des alternatives à la peine d'emprisonnement.

Il a souligné que cette loi incite à la recherche de nouveaux moyens de punition, mettant l'accent sur la nécessité de faire preuve d'audace en matière législative afin d'améliorer le système juridique.

Initiées en partenariat avec le Conseil de l'Europe et en coordination avec la DGAPR, ces deux journées d'étude (7-8 mai), auxquelles prennent part des experts du Conseil de l'Europe et des représentants de la Présidence du Ministère public, du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, des ministères de la Justice et de l'Intérieur et de la DGAPR, se penchent sur plusieurs thématiques.

Il s'agit notamment de l'étude du cadre juridique national et comparé relatif aux peines alternatives, du rôle des institutions judiciaires et administratives dans leur mise en œuvre, ainsi que de la coopération et la coordination entre les parquets et les différents acteurs pour une application optimale de cette loi.

## Mohamed Saleh Tamek : *Les peines alternatives occupent une place de choix dans l'application de la politique pénale contemporaine*

L'intérêt porté aux peines alternatives découle de leur place de choix dans la mise en application de la politique pénale contemporaine et de l'enjeu qu'elles représentent en tant que tournant en matière de justice pénale, a affirmé le délégué général à l'Administration pénitentiaire et à la réinsertion, Mohamed Saleh Tamek.

S'exprimant à l'ouverture de deux journées d'étude, M. Tamek a fait savoir que les peines alternatives ne sont pas synonymes d'impunité ou d'indulgence à l'égard de la criminalité.

Elles constituent plutôt une nouvelle peine visant à atteindre les objectifs de rééducation et de discipline selon une approche plus humaine et efficace dans l'application des sanctions, et reposant sur la flexibilité à l'égard de la criminalité et des délinquants pour les inciter à revoir leur comportement en perspective d'un engagement positif vis-à-vis de la société, a-t-il indiqué lors de cet événement initié en partenariat avec le Conseil de l'Europe et en coordination

avec la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR).

La loi n°43.22 relative aux peines alternatives confère à la DGAPR la mission de contrôler l'application des peines, sous deux conditions : adopter une loi organique fixant les modalités de mise en œuvre de cette mission et doter la Délégation générale des moyens nécessaires pour s'en acquitter.

Dans le cadre des mesures préliminaires visant à baliser le chemin à l'exécution de cette loi, la DGAPR a élaboré une vision générale des besoins nécessaires à la réussite de cette mission, a-t-il dit.

Selon M. Tamek, le succès de ce chantier est tributaire d'une coordination et d'une coopération efficaces entre toutes les parties prenantes, en vue d'une approche axée sur sa mise en œuvre progressive et l'évaluation des lacunes potentielles afin d'éviter tout échec.

Il a, dans ce sens, souligné que les défis consécutifs à l'entrée en vigueur de cette loi nécessiteront des évaluations d'étapes et globales pour en tirer les conclusions et déve-



lopper la performance, tout en assurant un accompagnement permanent des acteurs en charge du suivi de la mise en œuvre et le redressement d'éventuels dysfonctionnements en vue de réussir ce chantier national conformément à la Vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Les deux journées d'étude (7-8 mai) connaissent la participation d'experts du Conseil de l'Europe et de représentants du Ministère public, du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, du ministère de la Justice, du ministère de l'Intérieur et de la DGAPR.

## Mohamed Abdennabaoui : *Avec l'adoption des peines alternatives, le Maroc rejoint les systèmes législatifs modernes*



La législation marocaine fait partie désormais des systèmes modernes ayant adopté les peines alternatives à la détention, a affirmé le premier président de la Cour de cassation, président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, Mohamed Abdennabaoui.

S'exprimant à l'ouverture des journées d'étude, M. Abdennabaoui a indiqué que ces peines s'appliquent en dehors des espaces carcéraux fermés et dans des conditions qui préservent, en large mesure, le mode de vie habituel des condamnés.

Il a également fait savoir que les études et le suivi continu de l'application de ces peines ont démontré que le taux de récidive chez les personnes ayant bénéficié de peines alternatives a baissé par rapport à celles ayant purgé des peines privatives de liberté.

Le suivi a aussi montré que les peines à caractère social sont également plus bénéfiques dans certains cas de criminalité liés à des problèmes d'addiction, a-t-il ajouté, précisant que les études comparatives ont révélé que les peines alternatives coûtent moins cher à la société que la détention.

Dans certains cas, le coût peut être réduit de dix fois, certaines de ces peines pouvant même être bénéfiques pour la société, a-t-il fait remarquer.

M. Abdennabaoui a, en outre, relevé que si l'expérience tirée des systèmes judiciaires comparés ayant adopté les peines alternatives au cours des quatre dernières

décennies a prouvé qu'il est possible, grâce à ces sanctions, d'obtenir de meilleurs résultats à un coût moindre que ceux des peines de détention, "nous ne pouvons que nous engager pleinement dans l'application des nouvelles dispositions légales".

En prévision de l'entrée en vigueur de la loi sur les peines alternatives en août prochain, il a fait savoir que le pouvoir judiciaire ainsi que les secteurs gouvernementaux directement concernés, en l'occurrence le ministère de la Justice et la DGAPR, œuvrent actuellement à préparer les magistrats, les greffiers et les cadres pénitentiaires pour assurer une bonne application de cette nouvelle loi. Selon le nouveau texte, les magistrats sont appelés à recourir à ces peines comme alternative à l'emprisonnement, en veillant à l'application des peines alternatives appropriées à chaque cas, afin d'atteindre la dissuasion souhaitée, a-t-il relevé.

## Conseil de l'Europe : *La loi sur les peines alternatives, un tournant historique dans le système judiciaire marocain*

L'adoption de la loi 43.22 sur les peines alternatives constitue un "tournant historique" dans le système judiciaire marocain, a souligné, mercredi à Rabat, la cheffe du bureau du Conseil de l'Europe au Maroc, Carmen Morte Gomez.

Intervenant à l'ouverture des journées d'étude, Mme Morte Gomez a mis en avant la pertinence de ce texte, qui s'inscrit dans une démarche résolument axée sur la justice réparatrice et la réinsertion sociale des condamnés. "Cette loi reflète l'engagement du Maroc à respecter les dispositions de sa Constitution, notamment en matière de protection des droits de l'Homme et de la dignité humaine", a-t-elle affirmé lors de cet événement de deux jours tenu en partenariat avec le Conseil de l'Europe et en coordination avec la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion.

La responsable européenne a souligné que cette loi, qui entrera en vigueur en août prochain, constitue une réponse adaptée aux mutations sociales, économiques et politiques que connaît la société marocaine.

L'adoption de ce texte permettra non seulement de réduire la surpopulation car-



cérale et d'améliorer les conditions de détention, mais aussi de promouvoir des alternatives efficaces pour réduire les risques de récidive, a relevé Mme Morte Gomez, rappelant le soutien apporté par le bureau du Conseil de l'Europe aux côtés de l'Union européenne, à travers le programme conjoint visant à renforcer les systèmes de justice au Royaume MA-JUST.

"Nous sommes ici pour partager notre expertise et apprendre des expériences marocaines, afin d'enrichir mutuellement nos approches", a-t-elle ajouté.

## Opération Marhaba 2025

## Réunion à Cadix de la commission mixte maroco-espagnole

La commission mixte maroco-espagnole de transit s'est réunie, mercredi à Cadix, sous la co-présidence de Khalid Zerouali, wali, directeur de la migration et de la surveillance des frontières, et Susana Crisostomo, sous-secrétaire d'Etat espagnole à l'Intérieur.

Lors de cette réunion, les discussions ont porté sur les dispositifs opérationnels mis en place par les deux parties afin de garantir les meilleures conditions du déroulement de l'opération Marhaba 2025, qui bénéficie de la Haute Sollicitude de Sa Majesté le Roi, notamment autour de plusieurs composantes portant sur la fluidité, la sécurité et la sûreté, les mesures d'assistance et de proximité, les actions de communication ainsi que les mesures de prévention et de vigilance à l'aune du contexte épidémiologique.

Ainsi, le dispositif national met en cohérence l'ensemble des interventions sectorielles, et se décline à travers un dispositif d'assistance sociale d'envergure mis en place par la Fondation Mohammed V pour la solidarité au Maroc et à l'étranger, avec plus de 1.200 éléments, majoritairement des assistantes sociales et des médecins.

Ce dispositif national comprend également un plan de flotte cohérent, intégrant 29 navires et 7 opérateurs maritimes, desservant 12 lignes maritimes offrant une capacité journalière de plus de 41.269 passagers et 10.809 véhicules sur la ligne Tan-



ger Med-Algésiras, outre un investissement conséquent pour la mise à niveau des infrastructures portuaires de Tanger-Med, Nador et Al Hoceima, ainsi que pour les mesures de confort et de facilitation pour les passagers (flots de détente, surfaces ombragées, passerelles, systèmes d'affichage et de signalisation, ainsi que dragage des postes car-ferries).

Il prévoit également un encadrement médical et sanitaire le long des axes routiers (3.578 Km) et des aires de repos, mobilisant des médecins, des infirmiers, des ambulances, des centres de secours provisoires et des unités médicales, la mobilisation des autorités locales, notamment à tra-

vers la mise en place de cellules ad hoc dans les provinces et préfectures concernées, le renforcement des effectifs des services de sécurité, et la mobilisation des représentations consulaires du Maroc en Espagne, avec des permanences quotidiennes assurées, y compris les week-ends et les jours fériés. Des mesures importantes ont, par ailleurs, été prises dans les domaines du transport maritime et routier, incluant des campagnes de vérification technique des navires, ainsi que la mobilisation des inspecteurs de transport terrestre.

Pour accompagner cette opération, une stratégie de communication sera dédiée aux ressortissants marocains résidant

à l'étranger, notamment pour la vulgarisation des informations pratiques et la diffusion d'informations claires, accessibles et pertinentes afin de répondre à leurs attentes et à leurs besoins.

De son côté, le dispositif opérationnel espagnol comprend notamment le renforcement de la capacité de traitement portuaire, la mobilisation des agents des corps de sécurité et de la police portuaire, l'assistance de la Croix-Rouge, ainsi que la mise en place de centres de coordination et de zones de repos et d'information.

Par ailleurs, les deux parties ont convenu de renforcer la coordination entre les points focaux afin d'assurer une bonne circulation de l'information et d'antici-

per sur certains aspects liés à la gestion des journées de pic, à l'interchangeabilité des billets et à la lutte contre la spéculation sur les prix des traversées maritimes.

Dans une déclaration à la presse, à l'issue de cette réunion, Mme Crisostomo a souligné que l'opération Marhaba 2025 est appelée à être, une nouvelle fois, un modèle de coopération entre le Maroc et l'Espagne, tout en se félicitant du haut niveau de coordination entre les autorités des deux pays. Elle a aussi mis en avant le caractère stratégique de cette opération qui mobilise chaque année d'importants moyens humains et logistiques.

La responsable espagnole a, en outre, affirmé que toutes les conditions sont réunies pour assurer un déroulement fluide et sécurisé de l'édition 2025, grâce à la collaboration constante entre les parties concernées.

"Plus de 3 millions de passagers et près de 800.000 véhicules traversent chaque été le détroit de Gibraltar, ce qui représente un défi organisationnel majeur que nous relevons ensemble avec efficacité", a-t-elle indiqué.

Mme Crisostomo a, par ailleurs, mis l'accent sur l'importance particulière de cette opération pour la province de Cadix, dont les ports assurent environ 70% du trafic de voyageurs et de véhicules, saluant l'engagement des autorités locales dans la réussite de cette opération d'envergure.

## Le Royaume-Uni réaffirme son engagement à approfondir le partenariat avec le Maroc

Le gouvernement britannique a réaffirmé, mercredi par la voix de Ben Coleman, Envoyé commercial du Premier ministre Keir Starmer auprès du Maroc et de l'Afrique de l'Ouest, son engagement à approfondir le partenariat avec le Maroc, qualifiant le Royaume de «partenaire de confiance». «Le gouvernement britannique est entièrement engagé à approfondir les relations entre nos deux pays», a indiqué M. Coleman, qui s'exprimait lors de la conférence, «Morocco Capital Markets Days» qui tient sa huitième édition à la City, quartier financier de Londres. L'Envoyé du Premier ministre britannique s'est félicité de la tenue de cette conférence qui permettra, a-t-il dit, de renforcer les liens entre les marchés financiers marocain et britannique.

Cette conférence intervient au moment où de vastes opportunités s'offrent pour le développement des relations économiques et commerciales entre le Royaume-Uni et le Royaume du Maroc, deux pays liés par une relation vieille de plus de 800 ans. «En tant qu'Envoyé commercial, je suis déterminé à jouer un rôle pour aider à renforcer les investissements et veiller à ce que le Maroc et le Royaume-Uni soient capables de saisir les opportunités offertes», a encore dit M. Coleman

devant un parterre de diplomates, de responsables gouvernementaux et de professionnels du monde des finances.

Le responsable a tenu à souligner ce qu'il a qualifié d'«importance spéciale» que le gouvernement britannique accorde aux relations avec le Maroc pour bâtir sur les liens de longue date qui unissent les deux Royaumes afin de rehausser leur partenariat. Les deux pays avaient signé leur premier accord commercial en 1721, soit il y a plus de trois siècles, a rappelé M. Coleman, relevant que depuis cette date, les échanges commerciaux maroco-britanniques n'ont jamais cessé de se développer. «Aujourd'hui, nous avons besoin de bâtir sur cet héritage historique et sur les progrès réalisés pour consolider nos relations», a-t-il dit.

L'évolution positive des échanges économiques et commerciaux entre les deux pays «est un gage de confiance et le reflet d'une ambition partagée», s'est félicité M. Coleman, se disant confiant que les deux pays disposent de toutes les potentialités pour aller de l'avant. «Nos économies sont très complémentaires», a-t-il fait observer, relevant que «Morocco Capital Markets Days», qui se tiennent à la City, le centre financier le plus important au monde, revêt une importance particulière dans le

sens où l'évènement permettra d'examiner les moyens d'accompagner financièrement le développement des relations économiques entre les deux pays.

Le responsable britannique n'a pas manqué de mettre en lumière les énormes progrès réalisés par le Maroc en particulier dans le domaine du développement des infrastructures. Il a cité notamment l'extension de la ligne LGV comme exemple des grands projets structurants qui vont changer la face du Maroc en perspective de la Coupe du Monde 2030 de football que le Royaume coorganisera avec l'Espagne et le Portugal. Ces projets illustrent à la fois la vision et la détermination du Maroc, a dit le responsable britannique, exprimant la disposition du Royaume-Uni à prendre part à cet élan de progrès que connaît le Royaume du Maroc.

L'Envoyé commercial du Premier ministre britannique a tenu à souligner l'importance du partenariat avec le Maroc en Afrique de l'Ouest et au-delà. «Le Maroc est une formidable porte d'entrée en Afrique», a-t-il précisé. Et de souligner que la communauté d'affaires a un rôle crucial à jouer pour l'éclosion d'un partenariat maroco-britannique à la hauteur des aspirations et des potentialités des deux pays. «L'avenir des deux pays, liés par des siècles

de confiance et d'échanges commerciaux, grandira dans le partenariat et la prospérité», a conclu M. Coleman.

La 8ème édition des Morocco Capital Markets Days se poursuivra jusqu'à vendredi dans la capitale britannique, l'occasion pour plus de 34 sociétés marocaines cotées et un large éventail d'acteurs des marchés de capitaux d'échanger avec les différents acteurs de la City pour tisser des partenariats.

Organisée avec le soutien de l'ambassade du Maroc au Royaume-Uni, cette édition propose un programme particulièrement riche, notamment des meetings one-to-one prévoyant plus de 160 réunions entre entreprises marocaines cotées et investisseurs internationaux.

L'édition de cette année s'inscrit dans le cadre des Morocco Business Weeks, organisées à Londres du 28 avril au 9 mai, avec pour ambition de mettre en lumière le potentiel économique du Maroc et de renforcer les liens de coopération avec le Royaume-Uni.

A travers cet évènement, la Bourse de Casablanca réaffirme sa volonté de connecter le marché des capitaux marocain aux grandes places internationales et de renforcer l'attractivité du Maroc auprès des investisseurs étrangers.

Mots flechés

Par Abou Salma

abousalma10@gmail.com

Jeux & Loisirs

S'EST BRÛLÉ LES AILES	PARTIE DE CAMPAGNE	SOMMETS	MARQUE L'EMBARRAS	CUBE POLIF	CABOCHARD	SOÛLE CARDINAUX	FAUSSE COMPAGNIE
MIS À L'ABRI					AVANT VOUS TAMIS		
				JAUNISSE			
MISE PAYÉE						EN EMAIL EN VENTE	
	GRECQUE		EMPIRE DISPARU	ABRI			LA GAUDRIOLE
ARTICLE SODIUM	COMME PAS LIN			CANARD DE PETITE TAILLE			EXPERTE
	ARTICLE ESPAGNOL	QUARTIER DE NANTES		BOIS DUR PRONOM		ARTICLE EN PRIME TERME ANGLAIS	
LE BOUT DE LA LANGUE		PROTÉE					
ROMAINS CONNU		LETTRÉS DE BABEL			PAS PRO		
	POÈME LYRIQUE		PIS RADIUM	NEZ		PRONONCÉ	
À L'ENVERS: CHASSEUR GREC				CRACK LETTRES DE NADOR		UTOPISTE CHAMPION	
ÉLIMÉE CANULES						SE REND SANS CONDITIONS	
			DOMPTÉE				

Solution mots flechés d'hier

FORTE GRIPPE	ALLEN	MÉTAL FONDUE	O	UNIQUE GAVIER	P	EN VOIE	A'	ARROSE	LIÉGEOIS	S	BRANCHONNE
AVERSION	IS	LE FIN DU JOUR	U	PERSONNEL PÉRIODIQUE	G	NOU	FIN DU VERBE	A			
ET	UR	VIELLE COTE POUVOIR	UR	PEUX	EST PRONONCÉ EN ANGLAIS	U	FRONT EN ANGLAIS	AIL			
AT	TR	AB	BI	LA	IRE						
ARTICLE NOTE	LA	IL LIT BEAUCOUP	L	ISEUR	NE PEUT ÊTRE BRILLANTE						
M	I	SEULE TROUSSE D'ÉCRIVAIN	K	ID	ARRIVÉ DE SÛRE						
CUBE	T	TRAVAILLEZ POUR LE MARCHÉ	I	M	POINT	A	EN ACTION COMPTE	AC			
DE	M	ARRIVÉ ENFIN	E	N	D	I	C	I	T	E	
APPELÉE	CON	BOGOL BOUCLE	CON	OULES	ARRIVÉ	R	I	F	POULE À GORGE	B	
F	E	INTÈ	E	A	E	R	E				
C	C	O	E	U	F	U	S	E	R		
S	U	R	E	L	A	X					

Directeur de la Publication et de la Rédaction  
 Mohamed Benarbia  
 Secrétaire général de la rédaction  
 Mohamed Bouarab  
 Rédaction  
 Hassan Bentaleb  
 Alain Bouitby  
 Mourad Tabet  
 Wafaa Mejdoubi  
 Mehdi Ouassat  
 Rachid Meftah  
 Responsable des ressources humaines  
 Atika Rachdi  
 Directeur artistique  
 Fouad Ezzafir  
 Service technique  
 Khadija Sibi (Responsable)  
 Myriem Rehane  
 Khadija Halafi  
 Mariama Farki  
 Elkandoussi Elmardi  
 Révision  
 Abdelmoumeïn Warrach  
 Secréariat  
 Asmaa Tabaa  
 Photographe  
 Ahmed Laaraki  
 Correspondants  
 Ahmadou El Katab (Lalyoune)  
 Abdelali Khallad (Essaouira)  
 Collaborateurs  
 Chouaib Salhoum  
 Khalil Benmouya  
 Adresse de la Rédaction  
 33, Rue Amir Abdelkader  
 B.P. 2165 - Casablanca Maroc  
 E-mail:  
 Liberation@libe.ma  
 Téléphone:  
 0522 61.94.04  
 Fax de la rédaction:  
 0522 62.09.72  
 Service annonces et publicité  
 E-mail:  
 annonces@libe.ma  
 Youssef El Gahs  
 Mouna El Youssoufi  
 Loubra Baghdadi  
 Latifa Mourib  
 Rkia Ait Dahman  
 Siham Zalter  
 Fadwa Choukri  
 44, Avenue des E.A.R  
 3<sup>ème</sup> Etage - Casablanca  
 Tél: 0522 31.00.62  
 0522 62.32.32  
 0522 60.23.44  
 Fax: 0522 31.28.10  
 Imprimerie  
 Les Éditions Maghrébines  
 Distribution  
 SAPRESS  
 Dossier de presse: 130/64  
 Site web: www.libe.ma  
 Journal Libération  
 Libération Maroc  


### Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

**HORIZONTALEMENT**

- 1- Platitude
- 2- Bruns rouges – Personnel
- 3- Faire la vidange  
– Centrale de maîtres
- 4- Désespoir de harrag – On clique dessus
- 5- Terme de commerce – Elliptique
- 6- Silencieuses – Longueur jaune
- 7- Erbium – Objets de musée
- 8- Politique angolais  
– Os de poisson
- 9- Révolté
- 10- Epoque – Amour asinien

**VERTICALEMENT**

- 1- Agité
- 2- Invention capitale
- 3- Lève voile – Source de devises  
– Ouverture
- 4- Victoire de Napoléon
- 5- Grivois – Déduisit – Possessif
- 6- Voisin d'eau
- 7- Cours d'eau  
– Home de soldats
- 8- Note – Chevilles
- 9- Petit fût
- 10- Héros de Virgile  
– Eau de France

### Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	I	N	T	E	G	R	I	S	T	E
2	M	A	I	R	E		L	I		R
3	M	I	S		R	I	S		O	S
4	A	V	A	R	E	S		A	N	
5	T	E	N	E	S	M	E	S		P
6	U	T	E	S		A	N	T	R	E
7	R	E		U	S	E		I	O	S
8	I		I	M	P	L	I	Q	U	E
9	T	A	R	A	I		L	U	X	E
10	E	R	E	I	N	T	E	E		S

### Grilles de sudoku

*Facile*

3	4		9		6	7		
	5	1	7			9	8	
			2					3
8		3	5	2				
5			6		7			2
				3	9	4		1
2				5				
1	9				2	6	8	
4	8			6		3		5

*Moyen*

	4	8		2		3	9	
			1					
3			4			2		
2		8					5	
5	6					4		1
	9			4				8
	6		9					2
				5				
7	2	4				3	1	

*Difficile*

			8					
9		4	2		1			
2				4	5			
4					7			
	6	8	9		3	4	5	
		3					6	
		6	7				3	
		7		2	9	8		
				1				

*Expert*

6		2	8					
				5			2	
		6			4	8		
2	5	1						
		1	6		8			
				7		5	1	
	3	5		2				
4			8					
			1	9				4

### Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

### Solution sudoku d'hier

*Facile*

6	9	3	8	4	2	5	1	7
2	1	4	7	9	5	6	3	8
7	8	5	6	3	1	2	9	4
9	2	7	1	8	3	4	5	6
3	4	1	5	6	7	8	2	9
5	6	8	4	2	9	1	7	3
4	3	9	2	1	6	7	8	5
8	5	2	3	7	4	9	6	1
1	7	6	9	5	8	3	4	2

*Moyen*

7	6	5	8	9	4	1	3	2
9	3	4	1	5	2	8	6	7
2	8	1	7	3	6	9	5	4
4	7	2	9	6	5	3	8	1
6	1	3	2	7	8	4	9	5
8	5	9	4	1	3	2	7	6
1	2	6	3	8	7	5	4	9
5	9	8	6	4	1	7	2	3
3	4	7	5	2	9	6	1	8

*Difficile*

6	3	1	9	2	7	4	8	5
9	4	5	1	3	8	6	2	7
8	7	2	4	5	6	1	9	3
2	9	7	3	8	1	5	6	4
5	8	4	7	6	2	9	3	1
3	1	6	5	9	4	2	7	8
7	2	8	6	4	5	3	1	9
4	6	9	8	1	3	7	5	2
1	5	3	2	7	9	8	4	6

*Expert*

9	3	5	1	2	7	4	8	6
4	7	6	9	5	8	2	1	3
8	2	1	6	3	4	5	9	7
6	9	2	7	8	1	3	4	5
5	1	4	2	9	3	7	6	8
7	8	3	4	6	5	9	2	1
2	6	7	5	1	9	8	3	4
1	5	8	3	4	2	6	7	9
3	4	9	8	7	6	1	5	2

# Pour protéger les jeunes contre la drogue et la violence dans le milieu scolaire



Le Forum de la créativité et de la citoyenneté a organisé une table ronde au collège d'enseignement secondaire Salah Eddine Al Ayoubi à Hay Mohammadi sous le thème "Protégeons les jeunes contre la drogue et la violence dans le milieu scolaire".

Ont participé à cette rencontre Abdelwahed Brija, directeur de l'établissement et représentant de la Direction provinciale de l'éducation et des sports d'Ain Sebaa Hay-Mohammadi, Dr. Wahid Abdelaziz, directeur de la délégation provinciale de la santé et de la protection sociale, El Seddik Rachdi, représentant de l'Association des parents d'élèves du collège Salah Eddine Al Ayoubi, Dr. Zahra Hanine, spécialiste en traitement de la toxicomanie, Dr. Fatiha Azib, spécialiste en psychologie, et Dr. Mohamed El Mannaoui, commissaire de police à la zone de sécurité Ain Sebaa-Hay Mohammadi, qui a présenté une communication sur la stratégie de la Direction générale de la sûreté nationale pour accompagner et sécuriser les établissements d'enseignement à l'échelle nationale. La table ronde a été animée par le chercheur Jamal Fikri, secrétaire général du Centre Al Manar pour les études et la recherche, et Abdelhadi Bakkour, secrétaire général du Forum de la créativité et de la citoyenneté, a été le rapporteur de la session.

A travers sa communication, Mohamed El Mannaoui a souligné l'importance du rôle de la famille, de l'école et de la société dans la prévention du phénomène de la drogue et de la violence dans le milieu scolaire, indiquant que la Direction générale de la sûreté nationale adopte une approche sécuritaire intégrée pour faire face à ce phénomène. Il a expliqué que la Direction repose sur un cadre juridique strict pour lutter contre les crimes de drogue, faisant référence au Dahir chérifien datant du 3 novembre 1919 relatif à la réglementation de la culture du kif, et au Dahir chérifien datant du 2 décembre 1922 relatif à la réglementation de l'importation, du commerce et de la détention de substances toxiques.

Il a également mentionné les résultats des affaires de drogue traitées par les services de sécurité nationale en 2024, où 92.346 affaires ont été traitées et 119.692 personnes ont été arrêtées, dont 287 de nationalités étrangères différentes. Il a souligné que la Direction générale de la sûreté nationale vise à renforcer la sécurité autour des établissements d'enseignement pour lutter contre les différents phénomènes criminels qui menacent la santé mentale et physique des élèves.

M.El Mannaoui a expliqué que la stratégie de la DGSN consiste en une présence continue des agents de sécurité autour des établissements d'enseigne-

ment et en la conduite de campagnes de sensibilisation continues tout au long de l'année scolaire. Il a également souligné le rôle de la cellule de sécurité scolaire dans la sensibilisation des élèves et son impact positif sur leur relation avec leur environnement, ainsi que l'importance de la coordination entre les différents services de sécurité pour renforcer la sécurité au sein des établissements d'enseignement.

En ce qui concerne les efforts de sécurité pour sécuriser le milieu scolaire, l'intervenant a indiqué que la zone de sécurité Ain Sebaa-Hay Mohammadi a mis en œuvre la stratégie de la DGSN pour accompagner et sécuriser les établissements d'enseignement à l'échelle nationale. Il a souligné que ces efforts consistent à intensifier les patrouilles de sécurité quotidiennes autour des établissements d'enseignement et à mener des opérations de sensibilisation continues tout au long de l'année scolaire.

Enfin, il a souligné que les élèves sont le pilier de l'avenir et que la protection de l'établissement d'enseignement et de son environnement est une responsabilité collective qui nécessite une mobilisation générale, soulignant l'importance du rôle de l'acteur éducatif dans la sécurisation de l'établissement et de son environnement.

Par Thami Rhabbari

## Divers

### Drogue

Les éléments de la police judiciaire à Larache ont réussi, mercredi soir, en coordination avec leurs homologues à Tétouan et sur la base d'informations fournies par la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST), à mettre en échec une tentative de trafic de deux tonnes de chira et à interpellé huit individus, âgés entre 39 et 59 ans, pour leur lien présumé avec un réseau criminel s'activant dans le trafic international de drogues et de psychotropes, apprend-on de source sécuritaire.

Cette opération, menée près de la bande côtière de Larache, a permis de saisir 51 ballots de chira d'un poids total de deux tonnes destinés au trafic international par voie maritime, ainsi que d'un canot pneumatique, un moteur marin et deux voitures portant de fausses plaques d'immatriculation, précise la même source.

Les suspects ont été soumis à l'enquête judiciaire menée par le service préfectoral de la police judiciaire à Tétouan sous la supervision du parquet compétent, en vue de déterminer les éventuelles ramifications de cette activité criminelle et d'interpeller les autres complices dans cette affaire, ajoute-t-on.

### Immigration

Des éléments des Forces Armées Royales (FAR) chargés de la surveillance du littoral ont intercepté lors de deux opérations distinctes, le 7 mai à environ 47 km au sud-ouest de Sidi Ifni, et à 51 km au nord-est du port de Tan-Tan, un total de 156 candidats à la migration irrégulière qui comptaient rejoindre les Iles Canaries à bord de cinq embarcations pneumatiques, indique un communiqué de l'État-Major Général des FAR. Les personnes secourues ont reçu les soins nécessaires avant d'être remises à la Gendarmerie Royale pour les procédures administratives d'usage, ajoute la même source.

### Arrestation

Les éléments de la préfecture de police de Marrakech ont interpellé, mardi, deux ressortissants français d'origine marocaine, âgés de 28 et 36 ans, pour leur implication présumée dans un accident de la circulation avec délit de fuite et ivresse publique manifeste, couplé au refus d'obtempérer, a-t-on appris de source sécuritaire.

Le conducteur mis en cause avait provoqué un accident de la circulation, blessant un usager de la route avant de prendre la fuite, en refusant d'obtempérer aux injonctions des policiers, à bord de sa voiture qu'il conduisait dans les ruelles de l'ancienne médina de Marrakech d'une manière mettant en péril les personnes et les biens, a indiqué la même source, précisant que ces faits criminels avaient été documentés par un enregistrement vidéo relayé sur les réseaux sociaux.

## Campagne de sensibilisation à Nouaceur sur la santé maternelle et infantile

Le centre socio-culturel et d'insertion des jeunes Rahma II à Nouaceur a abrité mercredi une rencontre de sensibilisation dans le cadre de la campagne nationale "Les 1000 premiers jours de la vie de l'enfant" lancée début avril dernier. Cette manifestation de deux jours est organisée par l'Initiative nationale pour le Développement humain (INDH) et la Délégation provinciale du ministère de la Santé et de la Protection sociale à Nouaceur sous le thème "Suivi continu de la grossesse: préservons la santé de la mère et de l'enfant".

Elle s'inscrit également dans le cadre de la célébration le 7 avril de la Journée mondiale de la santé axée cette année sur la santé maternelle et néonatale et ce, en vue d'alerter sur les complications de la grossesse.

Dans une déclaration à la MAP, la coordinatrice du programme national de suivi de la grossesse et de l'accouchement à la Délégation

provinciale du ministère de la Santé et de la Protection sociale à Nouaceur, Saoussen Berhil, a indiqué que cette initiative vise à sensibiliser les mères sur l'importance des 1000 premiers jours de la vie de l'enfant ainsi que le suivi médical après l'accouchement, outre une alimentation saine et un allaitement maternel durant les deux premières années. Elle a assuré, à ce propos, que le ministère de la Santé et de la Protection sociale œuvre à l'amélioration de l'accès des femmes enceintes aux soins de santé de qualité, insistant sur l'importance du suivi médical pendant la grossesse ainsi que l'allaitement maternel.

De même, la directrice du centre socio-culturel et d'insertion des jeunes Rahma II à Nouaceur, Jamila Kail, a souligné l'extrême importance de cette campagne nationale en faveur de la santé maternelle et infantile, notant que cette rencontre de sensibilisation est l'occasion idéale pour les mères

d'avoir des informations médicales fiables et des réponses à toutes leurs questions.

Cette rencontre de sensibilisation, organisée en présence de participants représentant des pays subsahariens, a été marquée par la présentation d'exposés sur la santé de l'enfant durant la période post-natale ainsi que sur l'importance de l'allaitement maternel, outre la projection de capsules vidéo contenant des recommandations et des conseils pratiques pour les femmes enceintes.

A noter que cette manifestation de sensibilisation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de communication pour le changement social et des comportements 2023-2027 lancée par l'INDH en partenariat avec le ministère de la Santé et de la Protection sociale qui a lancé le 7 avril dernier une campagne nationale sur l'importance du suivi de la grossesse, soulignant ainsi l'intérêt majeur qu'accorde le Royaume à la santé maternelle et infantile.

# Economie

## Aviation civile

### L'ACAO tient à Rabat la 72<sup>ème</sup> réunion de son conseil exécutif

Le conseil exécutif de l'Organisation arabe de l'aviation civile (Arab Civil Aviation Organization - ACAO) a tenu, mercredi à Rabat, sa 72<sup>ème</sup> session ordinaire, avec la participation de ses Etats membres.

Cette session du conseil exécutif de l'ACAO a été l'occasion d'aborder plusieurs thématiques visant à renforcer la coopération arabe dans le secteur de l'aviation civile et à optimiser les mécanismes de coordination entre les Etats membres, en adéquation avec les évolutions du contexte international.

"Nous célébrons aujourd'hui une étape importante avec l'élargissement du conseil exécutif de neuf à onze membres, représentant un développement institutionnel qui renforce le principe d'inclusion et ouvre des horizons plus larges à la diversité des visions", a déclaré le président du conseil exécutif de l'ACAO, Abdulaziz bin Abdullah Al-Duailej, à l'ouverture de cette réunion.

Le secteur de l'aviation civile traverse une période de profondes mutations technologiques et environnementales, avec l'adoption accélérée des technologies de gestion de l'espace aérien, la transformation numérique mondiale et les engagements environnementaux de plus en plus stricts imposés au secteur, a relevé M. Al-Duailej.

De son côté, le directeur général de l'ACAO, Abdennebi Manar, a indiqué que la session actuelle examine l'étendue de la mise en œuvre du plan d'action de l'organisation pour l'année 2025, rapporte la MAP.

M. Manar a mis l'accent sur l'importance stratégique de cette réunion qui se tient à quelques mois de l'Assemblée générale de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) prévue fin septembre à Montréal, jugeant essentiel d'établir une coordination préalable efficace entre le groupe arabe et les autres blocs régionaux.

A l'ordre du jour de cette réunion, figurent aussi l'adoption du rapport final de l'exercice financier 2024, l'examen du rôle des pays arabes dans l'aviation civile internationale et des moyens de renforcer la présence arabe dans les forums et organisations internationales concernés, en plus du soutien à la compagnie aérienne Palestinian Airlines pour préserver sa licence d'opérateur aérien et pérenniser ses activités et son statut international.

Cette réunion constitue une véritable plateforme de dialogue et de concertation entre les pays arabes pour faire face aux défis et aux évolutions que connaît l'industrie de l'aviation sur les plans régional et international.

## Al Omrane inaugure sa succursale rénovée à Paris

Le holding Al Omrane a inauguré, mercredi, sa succursale rénovée au XVII<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

Cette inauguration marque une nouvelle étape dans la dynamique du holding en faveur des membres de la communauté marocaine en mettant à leur disposition un espace qui allie modernité, authenticité et convivialité, ayant pour vocation d'accompagner leurs projets d'habitat ou d'investissement immobilier au Maroc, a expliqué à la MAP Amina Bouktab, membre du directoire d'Al Omrane.

Elle s'inscrit dans une démarche de proximité au service des Marocains du monde (MDM) qui comprend également la présence du groupe Al Omrane dans différents salons internationaux et des actions d'accompagnement des MDM qui s'étalent sur toute l'année.

Mme Bouktab a également précisé que le holding Al Omrane met à disposition une pla-



teforme digitale qui présente tous les produits et services et toutes les informations utiles en termes d'habitat ou d'investissement immobilier dans le Royaume, rapporte la MAP.

La succursale parisienne du groupe Al Omrane dans ses nouveaux atours représente un relais stratégique à l'international, entre les Marocains du monde et le Royaume. Elle marque une étape décisive dans la stratégie globale positionnant les MDM comme des partenaires privilégiés du développement territorial du Royaume, a ajouté la responsable.

La cérémonie d'inauguration s'est déroulée en présence du président du directoire d'Al Omrane, Housni El Ghazaoui, de la consule générale du Royaume à Paris, Nada Bakkali Hassani, du maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement de la capitale française, Geoffroy Boulard et de membres de la communauté marocaine.

## L'ONEE renforce et sécurise l'alimentation en eau potable de Souk El Arbaa, Larache, Ouazzane, Ksar El Kébir et des communes avoisinantes

L'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) a procédé à la mise en service de l'extension de la station de traitement de Loukkos permettant ainsi de renforcer et de sécuriser l'alimentation en eau potable des villes de Larache, Ouazzane, Ksar El Kébir, ainsi que des communes avoisinantes. Cette extension permettra, en outre, de desservir à partir de septembre 2025 la ville de Souk El Arbaa et des localités rurales limitrophes.

D'un coût global de 360 millions de dirhams, financé par l'ONEE à travers un prêt du Fonds saoudien pour le développement (FSD), le projet d'extension comprend trois composantes, la première dont le coût s'élève à 74 millions de dirhams concerne le renforcement de la capacité de production à travers l'extension de la station de traitement de Loukkos pour un débit supplémentaire de 330 l/s portant ainsi la

capacité totale de production d'eau potable de la station à 990 l/s, la réalisation et l'équipement d'une station de pompage d'eau traitée pour un débit de 240 l/s et la construction d'une ligne électrique HTA 22 kV sur une longueur de 14 km, indique l'Office dans un communiqué.

La deuxième composante, dont le coût s'élève à 129 millions de dirhams, concerne le transport et comprend la pose d'une conduite d'adduction DN 600 sur une longueur de 65 km, la réalisation de deux réservoirs semi-enterrés de 2.000 m<sup>3</sup> chacun et la mise en place d'un système de télégestion des installations d'eau potable, ajoute la même source, notant que sa mise en service est prévue pour septembre 2025, rapporte la MAP.

Quant à la troisième composante, dont le coût s'élève à 152 millions de dirhams, elle concerne la distribution et

consiste en la pose de 159 km de conduites de diamètres variant entre 75 et 500 mm, la construction de trois réservoirs semi-enterrés de capacités respectives de 800 m<sup>3</sup>, 500 m<sup>3</sup> et 350 m<sup>3</sup>, l'équipement hydromécanique et électrique de deux stations de reprise et la construction d'une ligne électrique moyenne tension. Sa mise en service est prévue pour décembre 2025, poursuit-on.

Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation (PNAEPI) 2020-2027, dont la convention a été signée le 13 janvier 2020 devant Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste et le Glorifie, permettra la sécurisation de la desserte en eau potable des villes précitées et des communes avoisinantes et contribuera également à l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires et à l'accompa-

14<sup>ème</sup> édition du Festival de Meknès de la fiction télévisée

## "L'Anonyme" sacré meilleur téléfilm

La 14<sup>ème</sup> édition du Festival de Meknès de la fiction télévisée a consacré, mardi, "L'Anonyme" du réalisateur Amine Abou Nousseir, en lui décernant le Grand Prix du meilleur téléfilm.

Pour le jeune réalisateur, cette première distinction a une valeur toute particulière. "L'Anonyme est mon tout premier film, et c'était aussi ma première participation au festival", a confié Amine Abou Nousseir à la MAP.

"Au départ, ce n'était qu'un rêve, que nous avons peu à peu transformé en réalité", a-t-il ajouté, notant que "ce prix est le fruit d'un travail collectif, et c'est grâce à toute l'équipe que le film a su toucher le public et convaincre le jury".

Le prix de la meilleure actrice est revenu à Soukaina Darabil pour son rôle dans le téléfilm "Mazal El Hal", tourné dans la petite ville de Moulay Driss Zarhou. Dans ce récit intimiste, elle incarne Kheira, jeune épouse confrontée à une relation imposée et à une société fermée.

Dans une déclaration similaire, elle a exprimé sa joie, ajoutant que "ce prix est une grande responsabilité et une fierté qui m'incite à redoubler d'efforts pour proposer des rôles qui touchent le public".

En ce qui concerne le prix de la réalisation, c'est Doha Moustaqim qui a été primée pour "Aicha Oulla



Souhaila", un téléfilm délicat sur la solitude, la vieillesse et les liens humains dans les quartiers aisés.

"C'est ma première participation au festival avec mon tout premier téléfilm", a indiqué la réalisatrice, mettant l'accent sur l'accueil favorable du film par le public lors de sa projection.

Le prix du meilleur acteur a été attribué ex aequo à Tarek Boukhari (Aicha Oulla Souhaila) et à Rabii Skalli pour son rôle dans "Triik lycée", une fresque sociale sur les

amours contrariés dans le Maroc des années 90.

Tarek Skalli, distingué lors de l'édition précédente, a indiqué que cette distinction est une récompense pour toute l'équipe.

Côté séries, "Ala Ghafla" a décroché le prix du meilleur feuilleton, "Ana ou nti" celui du scénario et "Charki w Lgharbi" celui de la réalisation. Le prix de la création artistique a été remis à "Jarh Kadim", celui de la meilleure performance collective à "Charki w Lgharbi".

S'agissant de la comédie, la série amazighe "Oudamoun Tisra" a remporté le prix de la meilleure idée, et le sitcom "Mabrouk Aalina" celui de la meilleure œuvre comique.

Lors de la cérémonie de clôture, le jury, présidé par Driss Roukhe, a recommandé la création de nouvelles récompenses techniques, notamment pour la meilleure musique originale et le meilleur costume, ainsi que l'organisation d'ateliers de formation autour du scénario, du jeu d'acteur, de la réalisation et de la production.

Plus de 20 productions télévisuelles, dont des téléfilms et séries télévisées, étaient en compétition pour les différents prix de cette 14<sup>ème</sup> édition du Festival de Meknès de la fiction télévisée, qui s'est tenue du 2 au 6 mai.

Organisé sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, à l'initiative de l'Association "Spectacle libre", en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, du Conseil de la région de Fès-Meknès, ainsi que de la commune de Meknès, ce rendez-vous artistique se veut un espace de célébration de la création télévisuelle nationale, tout en mettant en lumière les talents qui œuvrent à l'enrichissement de la scène audiovisuelle marocaine.

## Hollywood est sans frontières, rappelle à Trump le chef du Festival de Toronto

Le "génie de la création" est sans frontières et Hollywood une "industrie internationale" par excellence: c'est la réponse, dans un entretien à l'AFP, du directeur du plus grand festival de cinéma nord-américain aux annonces de Donald Trump qui font trembler le secteur.

A la tête du Festival international du film de Toronto, Cameron Bailey partage l'inquiétude d'une grande partie de l'industrie du divertissement après l'annonce par le président américain, le week-end dernier, de droits de douane de 100% sur les œuvres produites en dehors des États-Unis.

"Hollywood a toujours été une industrie internationale depuis ses tout premiers jours", fait valoir cet ex-critique de cinéma, rappelant "l'ère classique" des années 1940 et 1950,

dominée par des artistes venus d'Europe.

De cet âge d'or à d'autres époques, l'histoire démontre, selon lui, la nécessité de laisser "le génie de la création circuler au-delà des frontières".

Et "comme dans toute industrie internationale, lorsque l'on attire les meilleurs talents du monde entier, on obtient toujours de meilleures choses", estime Cameron Bailey.

Les talents, mais aussi l'argent: une enquête menée auprès des directeurs de studios révèle que leurs cinq sites de production préférés pour 2025 et 2026 se trouvent tous en dehors des États-Unis, en raison d'incitations fiscales très compétitives.

Toronto domine le classement et Vancouver, autre grande ville canadienne, arrive troisième.

Donald Trump a fait des

droits de douane la marque de fabrique de son deuxième mandat, les imposant notamment sur toute une série de produits canadiens, des automobiles à l'acier, mais ses intentions pour le cinéma restent encore floues.

"Tout ce que nous avons, c'est un message sur les réseaux sociaux", rappelle Cameron Bailey, reflétant franchement l'incertitude qui règne actuellement dans l'industrie.

Mais si Donald Trump persiste, limiter la production cinématographique au Canada entraînerait probablement, par ricochet, une diminution du nombre de talents à Hollywood, affirme-t-il.

De Ryan Gosling à Rachel McAdams, "nos acteurs deviennent parfois leurs stars de cinéma", se félicite Cameron Bailey. "Nos producteurs, nos

scénaristes, nos réalisateurs et nos équipes travaillent tous pour soutenir les films, les émissions et les séries d'Hollywood, et depuis longtemps".

Et si, dans le contexte tourmenté de la présidence Trump, les talents hollywoodiens décidaient de quitter le pays, comme le font certains scientifiques et chercheurs?

Cameron Bailey ne voit aucun besoin pour le cinéma canadien de "recruter activement" des artistes des États-Unis. Le Canada, souligne-t-il toutefois, doit rester "un havre" pour ceux qui se sentent politiquement étouffés dans leur pays.

Au-delà de Donald Trump, l'industrie du cinéma est confrontée à de nombreux défis, à commencer par la concurrence acharnée des services de streaming.

Pour y faire face, Cameron

Bailey propose de repenser les salles de cinéma, en offrant aux spectateurs une expérience sociale qui ne se limite pas au visionnage d'un film.

La salle du Festival de Toronto, dans le centre-ville, abrite par exemple un bar à cocktails et divers autres espaces de divertissement.

"Il n'y a aucun mal à regarder un film chez soi, sur son canapé, c'est toujours agréable, mais nous croyons en l'expérience du cinéma", explique Cameron Bailey.

"Vous verrez de plus en plus de cinémas proposer ce genre d'expériences haut de gamme, servant des repas, du vin, offrant aux gens des endroits où se retrouver après le film", prédit-il.

La 50<sup>ème</sup> édition du Festival international du film de Toronto se déroulera du 4 au 14 septembre.

# Nador accueille le 15<sup>ème</sup> Salon régional du livre

La ville de Nador accueillera, du 12 au 18 mai courant, la 15<sup>ème</sup> édition du Salon régional du livre sous le thème "Le livre et la culture de la lecture à l'ère de l'intelligence artificielle".

Organisée par la Direction régionale de la culture de l'Oriental avec le soutien de la Direction du livre, des bibliothèques et des archives, cette manifestation culturelle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication visant à rapprocher le livre des citoyens et à encourager la lecture aux niveaux local et national.

Cette édition, expliquent les organisateurs, s'inscrit dans une dynamique de sensibilisation à l'importance du livre et de la lecture à l'ère de la quatrième révolution industrielle, portée notamment par l'intelligence artificielle.

Elle abordera notamment l'avenir du livre et de la lecture dans un monde technologique en constante évolution, marqué par de profondes transformations techniques et cognitives.

L'accent sera mis par l'occasion sur l'importance du livre, qui a toujours été un symbole vivant du savoir et de la créativité humaine et qui représente un moyen d'expression pour les créateurs et une source essentielle de production de connaissances.

La lecture, quant à elle, repose sur une structure cognitive et psychologique, permettant au lecteur d'enrichir ses connaissances et d'explorer



de nouveaux horizons ouverts sur l'autre, sa culture et ses traditions, notent les organisateurs, relevant toutefois que les nouvelles technologies offrent aujourd'hui des formes alternatives au livre classique, et l'intelligence artificielle joue désormais un rôle majeur dans le quotidien des citoyens.

Ainsi, ce salon se veut une opportunité de réflexion sur la manière de tirer profit des atouts de l'intelligence artificielle dans les domaines de l'écriture et de l'édition, tout en préservant le rôle traditionnel du livre imprimé, garant d'une transmission émotionnelle authentique.

Cette 15<sup>ème</sup> édition réunira de nombreuses maisons d'édition, de librairies et d'institutions gouvernementales spécialisées dans le domaine du livre et de la lecture.

Un programme culturel riche et

diversifié a été concocté pour cet événement, notamment des signatures d'ouvrages, des soirées poétiques, des ateliers d'écriture de nouvelles et micro-nouvelles, des activités artistiques et culturelles, et des tables rondes avec la participation d'écrivains, de créateurs et d'acteurs culturels.

«Ce salon constitue une occasion unique de célébrer le livre et la lecture à une époque où la technologie et l'intelligence artificielle redéfinissent les modes d'accès au savoir et à la culture», estiment les organisateurs.

Cet événement culturel est initié en partenariat avec la préfecture de la province de Nador, la commune et la Faculté pluridisciplinaire de Nador, la Direction provinciale du ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, ainsi que l'Institut culturel espagnol Cervantes.

## Bouillon de culture

### Rencontre

L'Institut Français de Tanger abritera, le 15 mai, une rencontre autour du "récit de soi", animée par l'écrivain et journaliste français Silvain Gire.

Cette rencontre, qui se tiendra à la médiathèque de l'Institut, s'inscrit dans le cadre de la résidence d'écriture que Silvain Gire mène à l'Institut Français de Tanger tout au long du mois de mai.

Cette soirée, mêlant lecture, performance et écoute collective, invite les participants à explorer les multiples formes de l'autonarration, qu'il s'agisse d'autofiction, de stand-up ou encore de podcast.

Silvain Gire, figure incontournable du paysage audio et littéraire francophone, proposera un échange détendu sur cette pratique de plus en plus présente dans la création contemporaine.

Créateur d'ARTE Radio en 2002, Silvain Gire a profondément marqué l'univers du podcast en français, en favorisant les récits en première personne et en révélant de nombreux talents. Aujourd'hui, il poursuit son travail d'auteur après avoir quitté la plateforme en 2023.

### Projection

Le cinéma Alcázar de Tanger accueille, samedi, une soirée consacrée au film documentaire "A Thousand and One Berber Nights" (Mille et une nuits amazighes) du réalisateur Hisham Aidi.

La projection du film sera suivie d'un débat animé par l'écrivain et universitaire Anouar Majid, offrant au public l'opportunité d'interagir avec le réalisateur présent pour l'occasion.

L'événement, organisé en partenariat avec l'Association culturelle "Tanjaflam", propose un voyage immersif à travers la mémoire et l'identité, donnant vie à l'histoire amazighe à travers le langage poétique du cinéma.

# Un concert exceptionnel pour célébrer les 250 ans du Traité de paix entre le Maroc et le Portugal

Un concert exceptionnel a été organisé, dimanche soir, au sein de Bayt Dakira, haut lieu de mémoire et de dialogue interculturel à Essaouira, pour célébrer le 250<sup>e</sup> anniversaire du Traité de paix signé en 1774 entre le Maroc et le Portugal.

Rehaussé par la présence du conseiller de SM le Roi et président fondateur de l'Association Essaouira-Mogador, André Azoulay, et d'autres personnalités des sphères diplomatique, culturelle et artistique, cet événement, qui s'inscrit dans le cadre du Festival "Sete Sóis Sete Luas", un rendez-vous des musiques populaires de la Méditerranée et du monde lusophone, qui a fait escale à la Cité des Alizés, a été l'occasion de mettre en avant le rôle avant-gardiste de ce Traité dans la promotion des valeurs de coexistence et le renforcement des relations maroco-portugaises.

A cette occasion, le public a pu dé-

couvrir une œuvre musicale inédite, fruit d'une résidence artistique ayant réuni des artistes de renom issus des deux rives de la Méditerranée, incarnant, à travers leurs instruments et leurs voix, la richesse du dialogue interculturel.

Composé du maître de la guitare portugaise Custódio Castelo, de la chanteuse portugaise Ana Paula Martins, du oudiste et chanteur marocain Hamza Boukhlifi, du musicien gnaoui Khalid Amarouch et du danseur Issam El Haiti, l'ensemble a offert à l'assistance une fusion envoûtante mêlant fado et sonorités marocaines, dans un vibrant hommage à l'histoire partagée entre les deux pays.

Deux heures durant, le public a vibré aux rythmes d'œuvres puisées dans le répertoire marocain, tout en découvrant des mélodies inspirées du patrimoine portugais, dans une atmosphère d'ouverture et de vivre-ensemble, dans la

plus pure tradition soufrite.

Dans une allocution de circonstance, la secrétaire générale de l'Association Essaouira-Mogador, Kaoutar Chakir Benamara, a fait savoir que ce concert se veut une célébration des valeurs de tolérance, de dialogue et de créativité partagées entre le Maroc et le Portugal.

"Essaouira est depuis toujours une terre d'échange, de respect mutuel et de coexistence harmonieuse. À travers cette œuvre musicale inédite, nous avons voulu célébrer non seulement un trait historique, mais aussi une amitié vivante entre deux cultures liées par la mer, la musique et l'histoire", a-t-elle relevé.

Ce projet artistique constitue également un hommage appuyé à Custódio Castelo, que la critique internationale surnomme le "Piazzolla du fado", et dont la carrière s'est illustrée aux côtés de figures emblématiques telles qu'Amália Rodrigues, Mariza, Mísia ou encore Cris-

tina Branco, a ajouté Mme Chakir Benamara.

De leur côté, les artistes marocains et portugais ont fait part de leur fierté d'avoir eu l'occasion de partager la scène à l'occasion de cette célébration historique, soulignant la richesse des échanges artistiques et humains qui ont marqué leur résidence commune.

Porté par l'Association Essaouira-Mogador, en partenariat avec l'ambassade du Portugal au Maroc, l'Institut Camões, le ministère portugais de la Culture (DG Artes), ainsi que la direction artistique du Festival "Sete Sóis Sete Luas", cet événement s'inscrit dans la dynamique de coopération culturelle maroco-portugaise, et dans la continuité des efforts déployés par la ville d'Essaouira pour faire rayonner, à l'échelle internationale, les valeurs de paix, de diversité et de dialogue entre les civilisations.



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES ZONES ET FRONTS  
المكتب الجهوي للتشغيل الآلي للأراضي  
06020 AlAal | 10000s | 10000s | 10000s  
OFFICE RÉGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DU TADLA

FQUH BEN SALAH, le 05 MAI 2025

**Notification d'attribution du marché n°06/2025/TA-DGRID**

**Référence:** AO N°10/2025/DGRID du 07/03/2025 à 13 h 00 = Travaux de génie civil et d'équipement des Prises Bornes et Prises Propriétés, y compris fourniture et pose de conduites de raccordement au niveau du réseau d'irrigation du Secteur G9 :

- Lot n° 1 pour une superficie de 1842 Ha.

La présente a pour but de notifier l'attribution du marché dont l'objet cité en référence :

- Nom et adresse du maître d'ouvrage : Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla BP 244 FQUH BEN SALAH ;
- Marché faisant l'objet de l'attribution : Marché n°06/2025/TA-DGRID Travaux de génie civil et d'équipement des Prises Bornes et Prises Propriétés, y compris fourniture et pose de conduites de raccordement au niveau du réseau d'irrigation du Secteur G9 :
  - Lot n° 1 pour une superficie de 1842 Ha ; attribué suite à un appel d'offre ouvert sur offre de prix, passé dans le cadre du péti de la BRD N° 9175747 du 30/01/2022 suivant les directives de la BRD en matière de passation des marchés de travaux.
- Les soumissionnaires ayant remis une offre sont consignés dans le tableau suivant :

Lot 1 :					
Identification du soumissionnaire		Prix de l'offre		Modification ou commentaire	
Nom	Ville	Pays	Monnaie	Montant TTC	
SOCHTRAP	Casablanca	Maroc	MAD	30 298 128.00	Néant
ERISER S.A	Ait Melloul	Maroc	MAD	30 902 429.40	Néant
CMGP	Casablanca	Maroc	MAD	36 010 268.40	Néant
RIEGONOR	Kenitra	Maroc	MAD	36 521 920.80	Néant

La société SOCHTRAP est l'attributaire du marché avec un montant de 30 298 128.00DH TTC = Trente million deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cent vingt-huit dirhams et zéro centimes toutes taxes comprises », la durée d'exécution est de 18 mois pour l'exécution des travaux dans le cadre du Projet Résilience et Durabilité de l'Eau d'Irrigation (REDI) dans le périmètre irrigué du Tadla à FQUH BEN SALAH.

Le Directeur de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla

Signé: SAO Aggaral



ORMAVA DU TADLA  
BP 244 FQUH BEN SALAH  
TEL : 052440201048  
FAX : 052440204832



المكتب الجهوي للتشغيل الآلي للأراضي  
الطريق ب. بن صالح 244  
052440201048 - الهاتف  
052440204832 - الفاكس

Tél: 052440201048 - Fax: 052440204832 - I.C.E. N° 000473900000000 - RB - 225 101 005 502 780451 010 1081 - ح.و.ب. - C.M. Fquh Ben Salah

---

**Formulaire de Divulgarion des Bénéficiaires Effectifs**

Travaux de génie civil et d'équipement des Prises Bornes et Prises Propriétés, y compris fourniture et pose de conduites de raccordement au niveau du réseau d'irrigation du Secteur G9-LOT 1 : pour une superficie de 1842 Ha.

**AO N° : 10/2025/DGRID**

**A : L'ORMVA du Tadla**

En réponse à votre demande formulée dans la Lettre de Notification d'attribution du Marché en date du 29/04/2025 de fournir les renseignements additionnels sur les bénéficiaires effectifs :

Identité du propriétaire bénéficiaire effectif.	Détient directement ou indirectement 25% ou plus des actions (Oui / Non)	Détient directement ou indirectement 25% ou plus des droits de vote (Oui / Non)	Détient directement ou indirectement le pouvoir de nommer la majorité des membres du conseil d'administration ou autorité équivalente du Soumissionnaire (Oui / Non)
Nom : CHNINAK Prénom : RACHID Nationalité : Marocain Pays de résidence : Maroc	OUI	OUI	OUI

Nom du Soumissionnaire : SOCHTRAP

Nom de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire : RACHID CHNINAK

En tant que : Gérant

Signature 

En date du cinquième jour de mai 2025

N° 247/PC



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES ZONES ET FRONTS  
المكتب الجهوي للتشغيل الآلي للأراضي  
06020 AlAal | 10000s | 10000s | 10000s  
OFFICE RÉGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DU TADLA

FQUH BEN SALAH, le 05 MAI 2025

**Notification d'attribution du marché n°07/2025/TA-DGRID**

**Référence:** AO N°10/2025/DGRID du 07/03/2025 à 13 h 00 = Travaux de génie civil et d'équipement des Prises Bornes et Prises Propriétés, y compris fourniture et pose de conduites de raccordement au niveau du réseau d'irrigation du Secteur G9 :

- Lot n° 2 pour une superficie de 1363 Ha.

La présente a pour but de notifier l'attribution du marché dont l'objet cité en référence :

- Nom et adresse du maître d'ouvrage : Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla BP 244 FQUH BEN SALAH ;
- Marché faisant l'objet de l'attribution : Marché n°07/2025/TA-DGRID Travaux de génie civil et d'équipement des Prises Bornes et Prises Propriétés, y compris fourniture et pose de conduites de raccordement au niveau du réseau d'irrigation du Secteur G9 :
  - Lot n° 2 pour une superficie de 1363 Ha ; attribué suite à un appel d'offre ouvert sur offre de prix, passé dans le cadre du péti de la BRD N° 9175747 du 30/01/2022 suivant les directives de la BRD en matière de passation des marchés de travaux.
- Les soumissionnaires ayant remis une offre sont consignés dans le tableau suivant :

Lot 2 :					
Identification du soumissionnaire		Prix de l'offre		Modification ou commentaire	
Nom	Ville	Pays	Monnaie	Montant TTC	
SOCHTRAP	Casablanca	Maroc	MAD	24 510 957.60	Néant
CMGP	Casablanca	Maroc	MAD	25 300 135.20	Néant
ERISER S.A	Ait Melloul	Maroc	MAD	30 259 122.00	Néant
RIEGONOR	Kenitra	Maroc	MAD	30 522 130.80	Néant

La société SOCHTRAP est l'attributaire du marché avec un montant de 24 510 957.60DH TTC = Vingt-quatre million cinq cent dix mille neuf cent cinquante-sept dirhams et soixante centimes toutes taxes comprises », la durée d'exécution est de 18 mois pour l'exécution des travaux dans le cadre du Projet Résilience et Durabilité de l'Eau d'Irrigation (REDI) dans le périmètre irrigué du Tadla à FQUH BEN SALAH.

Le Directeur de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla

Signé: SAO Aggaral



ORMAVA DU TADLA  
BP 244 FQUH BEN SALAH  
TEL : 052440201048  
FAX : 052440204832



المكتب الجهوي للتشغيل الآلي للأراضي  
الطريق ب. بن صالح 244  
052440201048 - الهاتف  
052440204832 - الفاكس

Tél: 052440201048 - Fax: 052440204832 - I.C.E. N° 000473900000000 - RB - 225 101 005 502 780451 010 1081 - ح.و.ب. - C.M. Fquh Ben Salah

---

**Formulaire de Divulgarion des Bénéficiaires Effectifs**

Travaux de génie civil et d'équipement des Prises Bornes et Prises Propriétés, y compris fourniture et pose de conduites de raccordement au niveau du réseau d'irrigation du Secteur G9-LOT 2 : pour une superficie de 1363 Ha.

**AO N° : 10/2025/DGRID**

**A : L'ORMVA du Tadla**

En réponse à votre demande formulée dans la Lettre de Notification d'attribution du Marché en date du 29/04/2025 de fournir les renseignements additionnels sur les bénéficiaires effectifs :

Identité du propriétaire bénéficiaire effectif.	Détient directement ou indirectement 25% ou plus des actions (Oui / Non)	Détient directement ou indirectement 25% ou plus des droits de vote (Oui / Non)	Détient directement ou indirectement le pouvoir de nommer la majorité des membres du conseil d'administration ou autorité équivalente du Soumissionnaire (Oui / Non)
Nom : CHNINAK Prénom : RACHID Nationalité : Marocain Pays de résidence : Maroc	OUI	OUI	OUI

Nom du Soumissionnaire : SOCHTRAP

Nom de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire : RACHID CHNINAK

En tant que : Gérant

Signature 

En date du cinquième jour de mai 2025

N° 246/PC

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE CHTOUKA  
AIT BAHA  
SECRETARIAT GENERAL  
DIVISION DES AFFAIRES  
TECHNIQUES  
SERVICE DES MARCHES  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
N° 6/INDH/2025-

Le : 03/06/2025 A 10 H  
Il sera procédé, à la division des Affaires financières de la Province de Chtouka Ait Baha, au bureau n°21 à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N°6/INDH2025 du 03/06/2025 à 10 H pour : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA LIAISON ROUTIERE RELIANT LA NC (CENTRE IBOUHILA) ET DOUAR TIGURAR SUR UNE LONGUEUR DE 1,29 KM ENVIRON A LA CT AIT MILK DANS LE CADRE DE L'INDH2025 - PROVINCE CHTOUKA AIT BAHA  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 24 000,00dhs (vingt quatre mille dirhams). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444(08 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer

leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.  
N° 2981/PA

ROYAUME DU MAROC  
Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique  
Avis d'Appel d'Offres Ouvert National simplifié sur Offres de prix  
N° 16/2025/AMEE  
RESERVE AUX TRES PETITES, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES INSTALLEES AUX MAROC Y COMPRIS LES JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES, AUX COOPERATIVES, AUX UNIONS DE COOPERATIVES ET AUTO-ENTREPRENEURS

Le 20 mai 2025 à partir de 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), sis à Espace les Patios, 1er étage angle avenue Annakhil et Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offres de prix N° 16/2025/AMEE pour la réalisation d'un marché concernant la « Fourniture, l'installation et la mise en service d'un banc didactique de formation composé d'une chambre froide négative et d'un climatiseur multi split avec système de récupération des fluides frigorigènes ». Lieu d'exécution : Représentation de l'AMEE à Marrakech Rue EL Machaar El Haram Issil Marrakech  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Huit mille dirhams (8 000.00 DH) ; cette caution devra être constituée au niveau du Portail Marocain des Marchés publics.  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 02-22-431 chaabane 1444 du (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Dépôt des prospectus :  
Les prospectus exigés par le dossier d'appels d'offres peuvent :  
1- Soit être déposés au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plus dans les bureaux de l'AMEE à Rabat ou ;  
2- Soit être remis au Président de la commission d'ouverture des plus séance tenante ; conformément aux stipulations de l'article 37 du décret n° 02-22-du 08 mars 2023 relatif aux marchés publics.  
3- Soit être déposés par voie électronique conformément aux dispositions de l'article 135 du même décret.  
Le dépôt des prospectus est effectué dans les conditions prévues à l'article 37 du décret précité.  
Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 10-11-12-13 du règlement de consultation.  
N° 2982/PA

[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent soixante-dix mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (570 000.00 DH TTC).  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Huit mille dirhams (8 000.00 DH) ; cette caution devra être constituée au niveau du Portail Marocain des Marchés publics.  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 02-22-431 chaabane 1444 du (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
Dépôt des prospectus :  
Les prospectus exigés par le dossier d'appels d'offres peuvent :  
1- Soit être déposés au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plus dans les bureaux de l'AMEE à Rabat ou ;  
2- Soit être remis au Président de la commission d'ouverture des plus séance tenante ; conformément aux stipulations de l'article 37 du décret n° 02-22-du 08 mars 2023 relatif aux marchés publics.  
3- Soit être déposés par voie électronique conformément aux dispositions de l'article 135 du même décret.  
Le dépôt des prospectus est effectué dans les conditions prévues à l'article 37 du décret précité.  
Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 10-11-12-13 du règlement de consultation.  
N° 2982/PA



AVIS DE CONCOURS D'INTERNAT

La Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca organise le **11/06/2025** un concours de recrutement des internes pour le Centre Hospitalier Ibn Rochd de Casablanca.

Le nombre de postes mis au concours est de :

- ➔ 60 postes en médecine.
- ➔ 10 postes en pharmacie.

Les candidats désirant se présenter au concours d'internat doivent impérativement et exclusivement s'inscrire en ligne via le lien sur le site de la faculté [www.fmpc.ac.ma](http://www.fmpc.ac.ma). La date limite pour le dépôt des candidatures est le **26/05/2025**.

Les candidats doivent obligatoirement déposer les pièces suivantes :

- La carte nationale d'identité, la carte séjour ou le passeport pour les candidats étrangers.
- Attestation de scolarité (Uniquement pour les étudiants ne relevant pas de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca).
- Relevés de notes et de stages (Uniquement pour les étudiants ne relevant pas de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca).

**Important :** Toutes les pièces jointes doivent être lisibles.



Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca - 19, Rue Tarik Bnou Ziad, Casablanca - B.P. 9154, Mrs Sultan, Casablanca - Tél : 05 22 27 16 30 - Fax : 05 22 26 14 53

N° 2983/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE TAZA  
CERCLE TAINESTE  
CAIDAT KAF EL GHAR  
COMMUNE KAF EL GHAR  
\*\*\*\*\*

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° :07/2025

Le lundi 02/ 06/ 2025 à 11 heures, il sera procédé à le bureau de monsieur le président de la Commune de Kaf El Ghar Province de Taza au siège de la commune, à l'ouverture des plus relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

**Travaux de Construction de 12 Dalots et une Passerelle Métallique à la Commune de Kaf El Ghar Province de Taza**  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés public accessible à l'adresse ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **un million huit cent six mille sept cent vingt-deux dirhams et quarante centime (1 806 722.40 dhs) TTC.**

Le cautionnement provisoire est fixé à : **Trente-six mille dirhams (36000.00dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent conformes aux disposition des articles 30 à 34 du décret n° 2.22 431 du 08 Mars 2023 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voir électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation.

Le président de la commune

الحسن اوي هنيه الواحد  
رئيس مجلس جماعة كاف الغار  
Président conseil commune  
Kaf El Ghar  
N° 2985/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE TAZA  
CERCLE TAINESTE  
CAIDAT KAF EL GHAR  
COMMUNE KAF EL GHAR  
\*\*\*\*\*

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° :08/2025

Le lundi 02 / 06 / 2025 à 13 heures, il sera procédé dans le bureau de monsieur le président de la Commune de Kaf El Ghar Province de Taza au siège de la commune, à l'ouverture des plus relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

**Travaux d'électrification 1ère catégorie d'un groupe de logements (39 foyers) au différent villages à la Commune Kaf El Ghar- Province de Taza.**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés public accessible à l'adresse ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **huit cent soixante-treize mille deux cent vingt-six dirhams et soixante-seize centime (873226.76 dhms) TTC.**

Le cautionnement provisoire est fixé à : **dix-sept mille dirhams (17000.00dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent conformes aux disposition des articles 30 à 34 du décret n° 2.22 431 du 08 Mars 2023 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voir électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de la consultation.

Le président de la commune

الحسن اوي هنيه الواحد  
رئيس مجلس جماعة كاف الغار  
Président conseil commune  
Kaf El Ghar  
N° 2984/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation  
Nationale, du Préscolaire  
et des Sports  
Académie Régionale  
d'Éducation et  
de Formation

Région de Marrakech Safi  
Direction provinciale de  
Chichaoua  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SIMPLIFIÉ SUR  
OFFRES DE PRIX

N° : 16/2025/CH/INV

« Séance publique »

Le 21 mai 2025 à 10 :30  
Heures, il sera procédé  
dans les bureaux de la Di-  
rection Provinciale de Chi-  
chaoua relevant de l'AREF-MS (Av. Mohamed  
VI, Hay Mohammadi - CU  
Chichaoua), à l'ouverture  
des plis relatifs à l'appel  
d'offres ouvert simplifié  
sur offres de prix, pour :

Les études techniques et le  
suivi des travaux d'aména-  
gement et réhabilitation du  
lycée qualifiant EL FARABI  
relevant de la direction pro-  
vinciale de CHICHAOÛA,  
AREF - MS.

Le dossier de l'appel d'of-  
fres peut être téléchargé à  
partir du portail des mar-  
chés de l'État « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

L'estimation des coûts des  
prestations est fixée à la  
somme de : 59 000.00 di-  
rhams (Cinquante-Neuf  
Mille Dirhams).

La présentation ainsi que le  
dépôt des dossiers des  
concurrents se feront exclu-  
sivement par voie électro-  
nique conformément à  
l'arrêté de la Ministre de  
l'Économie et des finances  
N°1692-23 du 23/06/2023,  
relatif à la dématérialisation  
des procédures, des documents  
et

des pièces relatifs aux mar-  
chés publics.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 5 du règlement  
de consultation.

NB : Cet avis d'appel d'of-  
fres est strictement Réservé  
aux très petites, petites et  
moyennes entreprises, aux  
coopératives et aux unions  
de coopératives.

N° 2986/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation  
Nationale, du Préscolaire  
et des Sports

Académie Régionale  
d'Éducation et  
de Formation  
Région de Marrakech Safi  
Direction provinciale  
de Chichaoua  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SIMPLIFIÉ SUR  
OFFRES DE PRIX

N° : 17/2025/CH/INV

« Séance publique »

Le 21 mai 2025 à 11 :30  
Heures, il sera procédé  
dans les bureaux de la Di-  
rection Provinciale de Chi-  
chaoua relevant de l'AREF-MS (Av. Mohamed  
VI, Hay Mohammadi - CU  
Chichaoua), à l'ouverture  
des plis relatifs à l'appel  
d'offres ouvert simplifié  
sur offres de prix, pour : Le  
contrôle de la qualité des  
matériaux utilisés dans les  
travaux d'aménagement et  
réhabilitation du lycée  
qualifiant EL FARABI relevant  
de la direction provinciale  
de CHICHAOÛA, AREF - MS.

Le dossier de l'appel d'of-  
fres peut être téléchargé à  
partir du portail des mar-  
chés de l'État « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

L'estimation des coûts des  
prestations est fixée à la  
somme de : 29 000.00 di-  
rhams (Vingt-Neuf Mille  
Dirhams).

La présentation ainsi que le  
dépôt des dossiers des  
concurrents se feront exclu-  
sivement par voie électro-  
nique conformément à  
l'arrêté de la Ministre de  
l'Économie et des finances  
N°1692-23 du 23/06/2023,  
relatif à la dématérialisation  
des procédures, des documents  
et

prestations est fixée à la  
somme de : 29 000.00 di-  
rhams (Vingt-Neuf Mille  
Dirhams).

La présentation ainsi que le  
dépôt des dossiers des  
concurrents se feront exclu-  
sivement par voie électro-  
nique conformément à  
l'arrêté de la Ministre de  
l'Économie et des finances  
N°1692-23 du 23/06/2023,  
relatif à la dématérialisation  
des procédures, des  
documents et des pièces re-  
latifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 5 du règlement  
de consultation.

NB : Cet avis d'appel d'of-  
fres est strictement Réservé  
aux très petites, petites et  
moyennes entreprises, aux  
coopératives et aux unions  
de coopératives.

N° 2987/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

WILAYA DE LA RÉ-  
GION DRAA TAFILALET  
PROVINCE  
D'ERRACHIDIA

CERCLE D'ARFOUD  
CAIDAT ARAB  
SEBBAH ZIZ  
COMMUNE ES-SIFA

AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
N° : 04/2025

Le : 02/06/2025 à 10  
Heure, il sera procédé dans  
le bureau du président de  
la commune territoriale  
d'Es-sifa à l'ouverture des  
plis relatifs à l'appel d'offres  
ouvert national sur offres  
des prix relatifs à l'acqui-  
sition d'un fourgon mor-  
tuaire au profit de la  
commune d'Es-sifa.

Le dossier d'appel d'offres  
ouvert national sur offres  
des prix relatifs à l'acqui-  
sition d'un fourgon mor-  
tuaire au profit de la  
commune d'Es-sifa.

doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés pu-  
blics accessible à l'adresse :  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des  
prestations établies par le  
maitre d'ouvrage est fixée à  
la somme de : 440.000,00  
DHS (Quatre cent quarante  
mille dirhams)

Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de :  
8.800,00 DHS (Huit mille  
huit cents DIRHAMS)

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des do-  
ssiers des concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 30  
à 34 du décret n°2-22-431  
du 15 Chaabane 1444 (08  
mars 2023) relatif aux mar-  
chés publics.

Les concurrents doivent dé-  
poser leurs plis par voie  
électronique dans le portail  
des marchés publics acces-  
sible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les prospectus, notices ou  
autres documents tech-

niques exigés par le dossier  
d'appel d'offres doivent  
être déposés au bureau  
d'ordre de la commune au  
plus tard le jour ouvrable  
précédant la date d'ou-  
verture des plis ou remis  
séance tenante au président  
de la commission d'ou-  
verture des plis.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
à l'article 8 du règlement de  
la consultation.

N° 2988/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA  
SECRETARIAT GENERAL  
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES  
SERVICE DES MARCHES

### AVIS RECTIFICATIF APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°4/INDH/2025

Il est porté à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert national  
n°4/indh/2025 du 27/05/2025 à 12H, publié au même Journal le  
02/05/2025 sous n° 10500 relatif :

ETUDE ET SUIVI DES TRAVAUX DE :

- EQUIPEMENT D'UN FORAGE ET CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR SEMI ENTERRE DE 50 M3 AU DOUAR  
TALFED A LA CT SIDI ABDELLAH EL BOUCHOIRI.

- ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR D'EAU SURLEVE D'UNE CAPACITE  
DE 75 M3 AU DOUAR TIN CHEIKH BRAHIM A LA CT INCHADEN DANS LE CADRE DE L'INDH 2025

-PROVINCE CHTOUKA AIT BAHA-

a été rectifié au niveau de :

-Montant de l'estimation est cent trente-deux mille dirhams (132000.00 ttc) au lieu

cent tente deux mille dirhams toutes taxes comprises

Sans changer le reste

N° 2989/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA  
SECRETARIAT GENERAL  
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES  
SERVICE DES MARCHES

### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE N° 7/INDH/2025- RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Le : 22/5/2025 A 11H

Il sera procédé, à la division des Affaires financière de la Province de Chtouka Ait Baha, au

bureau n°21, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert Simplifié sur offres de

prix n°7/INDH2025 du 22/05/2025 à 11H pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA LIAISON ROUTIERE RELIANT LA RP 1011 ET LE GROUPE  
SCOLAIRE IBN ROCHD, ANTENNE AIT LHAI SUR UNE LONGUEUR DE 1.2 KM ENVIRON A LA  
CT SIDI ABDELLAH EL BOUCHOIRI DANS LE CADRE DE L'INDH2025 - PROVINCE CHTOUKA AIT  
BAHA

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à  
l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

102694.00 DHS TTC (Un million Trente six Mille neuf cent quatre vingt quatre Dirhams,  
08 cts toutes taxes comprises).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2000,00dhs (vingt mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être

conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane

1444(08 mars2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des

marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de

consultation.

N° 2990/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA  
SECRETARIAT GENERAL  
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES  
SERVICE DES MARCHES

### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 5/INDH/2025

Le : 02/06/2025 A 10 H

Il sera procédé, à la division des Affaires financière de la Province de Chtouka Ait Baha, au  
bureau n°21, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de  
prix n°5/INDH2025 du 02/06/2025 à 10 H pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES LIAISONS ROUTIERES :

1- RELIANT DOUAR IBNOUN ET DOUAR AIT TAOUEL SUR UNE LONGUEUR DE 1.35 KM ENVIRON A LA CT AIT MILK DANS LE  
CADRE DE L'INDH2025 - PROVINCE CHTOUKA AIT BAHA.

2- RELIANT ECOLE ASSERSIF AU DOUAR ASSERSIF SUR UNE LONGUEUR DE 730M. ENVIRON A LA CT AIT MILK DANS  
LE CADRE DE L'INDH2025 - PROVINCE CHTOUKA AIT BAHA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à  
l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

2 116 775.34 DHS TTC (Deux million cent seize Mille sept cent soixante quinze Dirhams,34  
cts toutes taxes comprises).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 42000,00dhs (Quarante deux mille  
dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être

conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane

1444(08 mars2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des

marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de

consultation.

N° 2991/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Équipement  
et de l'Eau  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
N° 3/DPDPM/2025  
(Séance Publique)  
Le Jeudi 5 Juin 2025 à  
10heures 30mn, il sera pro-  
cédé, dans les Bureaux de  
la Direction des Ports et du

Domaine Public Maritime  
Hay Nahda II - Bvd Mo-  
hammed Belhassan Elouaz-  
zani - BP 5131 Takadom-  
Rabat- à l'ouverture des  
plus relatifs à l'appel d'of-  
fres de prix n°  
3/DPDPM/2025 du Jeudi 5  
Juin 2025 pour l'Achat de  
fournitures de bureau pour

la Direction des Ports et du  
Domaine Public Maritime.  
Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés pu-  
blics accessible à l'adresse :  
www.marchespublics.gov.ma  
L'estimation des coûts des  
prestations établies par le  
maître d'ouvrage est fixée à

la somme de cent soixante-  
six mille deux cent douze  
dirhams toutes taxes com-  
prises TTC (166.212,00 DH)  
Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme de  
trois mille dirhams  
(3.000,00 DH).  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 30

à 34 du Décret n°2-22-431  
du 15 chaabane 1444 (08  
mars 2023), relatif aux mar-  
chés publics et à l'arrêté du  
Ministre de l'Économie et  
des Finances chargé du  
budget n° 1692-23 du 4 hïja  
1444(23juin 2023) relatif à la  
dématérialisation des pro-  
cédures, des documents et  
des pièces relatives aux  
marchés publics et l'article  
135 de décret suscitée ;

Les concurrents doivent dé-  
poser leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse  
www.marchespublics.gov.  
ma.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 5 du règlement  
de consultation.  
N° 2992/PA

**DIRECTION PROVINCIALE D'ASSA-ZAG**  
AVIS D' APPEL D'OFFRES OUVERT, SUR OFFRE DES PRIX SIMPLIFIE,  
SEANCE PUBLIQUE  
\*\*\*\*\*

Il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de ASSA ZAG relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation Guellim Oued Noua sise à : RUE 19 MAI ASSA, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offre ouvert concernant :

N° AO	OBJET	CAUTIONNEMENTS PROVISOIRES EN DHS	Estimation dh TTC	DATE OUVERTURE
04/2025/INV/DP.AZ	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES UNITES SCOLAIRES PIONNIERS SUIVANTES : (S.S AOUIT TORKOZ/ SATELLITE OM LAAWITGAT- S.S AOUIT TORKOZ/SATELLITE BOURSICE- S.S IBN ELAOUKOU/ SATELLITE ALMAHBASE- S.S AL MAJID/ SATELLITE MASDAL	9 000.00 DH (Neuf Mille dirhams).	477 684,00 DH (Quatre Cent Soixante Dix Sept Mille Six Cent Quatre Vingt Quatre dirhams 00 CTS	Le 22/05/2025 à 10H00
05/2025/INV/DP.AZ	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES COLLEGES PIONNIERS (AL MASSIRA ALKHADRA ET IBN SINA A LA COMMUNE ASSA- AOUIT IGHMANE A LA COMMUNE AOUIT IGHMANE) ET LYCEE QUALIFIANT : AOUIT LAHNA A LA COMMUNE AOUIT LAHNA RELEVANT DE LA DP ASSA-ZAG-AREF GON	15 000.00 DH (Quinze Mille dirhams).	763 716,00 DHS (Sept Cent Soixante Trois Mille Sept Cent Seize dirhams 00 CTS TTC ).	Le 22/05/2025 à 11H00

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 2996/PA

**Royaume du Maroc**  
**MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRESCOLAIRE ET DES SPORTS**  
**ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION**  
**Région Marrakech-Safi**  
**Direction Provinciale de Safi**

*Appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration »*  
N°: 14/S/2025

Le 23/05/2025 à 14:00h, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimanche n°1 SAFI, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration pour :

Objet	Estimation des coûts des prestations en Dirhams TTC	Cautionnement provisoire
Travaux D'aménagement et de Réhabilitations du lycée collégial Pionnière IMAM CHAFI relevant de La Direction Provinciale de Safi, AREF M/S.	682 542,00 (Six Cent Quatre Vingt Deux Mille Cinq Cent Quarante Deux Dirhams TTC)	11 800,00 (Onze Mille Huit Cent Dirhams)

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 135 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargées du budget n°1692-23 du hïja 23juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de la consultation

N° 2995/PA

**Royaume du Maroc**  
**MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRESCOLAIRE ET DES SPORTS**  
**ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION**  
**Région Marrakech-Safi**  
**Direction Provinciale de Safi**

*Appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration »*  
N°: 13/S/2025

Le 23/05/2025 à 11:00h, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimanche n°1 SAFI, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration pour :

Objet	Estimation des coûts des prestations en Dirhams TTC	Cautionnement provisoire
Travaux D'aménagement et de Réhabilitations du lycée collégial Pionnière IBN MANDOUR relevant de La Direction Provinciale de Safi, AREF M/S.	693 144,00 (Six Cent Quatre Vingt Treize Mille Cent Quarante Quatre Dirhams TTC)	12 000,00 (Douze Mille Dirhams)

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 135 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargées du budget n°1692-23 du hïja 23juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de la consultation

N° 2993/PA

**Royaume du Maroc**  
**MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRESCOLAIRE ET DES SPORTS**  
**ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION**  
**Région Marrakech-Safi**  
**Direction Provinciale de Safi**

*Appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration »*  
N°: 15/S/2025

Le 23/05/2025 à 15:00h, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimanche n°1 SAFI, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration pour :

Objet	Estimation des coûts des prestations en Dirhams TTC	Cautionnement provisoire
Travaux D'aménagement et de Réhabilitations de l'école autonome ABDELKHALEK TORRISE relevant de La Direction Provinciale de Safi, AREF M/S.	345 919,68 (Trois Cent Quarante Cinq Mille Neuf Cent Dix Neuf Dirhams 68 Centimes TTC)	6 000,00 (Six Mille Dirhams)

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 135 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargées du budget n°1692-23 du hïja 23juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de la consultation

N° 2994/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU,  
Direction des Systèmes d'Information et du Numérique  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
SUR OFFRE DE PRIX  
N° 01/2025-DSIN  
Le Lundi 02 Juin 2025 à

10h00 il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique du Ministère de l'Équipement et de l'Eau Avenue Maa Al Aynayne- Rabat-Agdal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national pour objet : MAINTENANCE DE LA

PLATEFORME DE SAUVEGARDE POUR LA DSIN  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :- (Cinq mille Dirhams) 5

000,00 Dirhams  
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :  
- Deux cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent vingt-huit Dirhams Toutes Taxes Comprises (294 528,00 DH TTC);  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

par l'article 4 du règlement de la consultation.  
N° 2997/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Économie et des Finances  
Direction des Affaires Administratives et générales  
Avis d'appel d'offres ouvert international sur offres des prix n° 28/2025/MEF/AC/INF du 25 juin 2025 à 10 heures il sera procédé, dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG), sise Entrée « D », bâtiment extension du Ministère de l'Économie et des Finances, 2ème étage, Quartier administratif – Rabat-Chellah à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres des prix n°28/2025/MEF/AC/INF du 25 juin 2025 à 10 heures pour la conception du Data-Lab du Ministère de l'Économie et des Finances à Rabat ainsi que les prestations d'assistance technique, de formation et de transfert de compétence y afférentes.  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues

.gov.ma.  
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de six millions cent quarante un mille six cent (6 141 600,00) dirhams toutes taxes comprises.  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cent vingt mille (120 000,00) dirhams.  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.  
Une réunion est prévue pour le 20 juin 2025 à 11 heures, à la Division du Système d'information de la Direction des Affaires Administratives et Générales, sise Entrée « D », bâtiment extension du Ministère de l'Économie et des Finances, Quartier administratif – Rabat-Chellah. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation.  
N° 2998/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
القطر تارودانت  
إمارة تارودانت  
جماعة الكتبية البيضاء

**إعلان**

عن تنظيم امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2025  
لولوج درجة مساعد تقني من الدرجة الأولى السلم 8

يعان السيد رئيس المجلس الجماعي للجماعة الترابية الكتبية البيضاء أن الجماعة ستعظم امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد تقني من الدرجة الأولى السلم 8 (مصعب واحد).  
على الساعة التاسعة صباحا بمقر الجماعة الترابية الكتبية البيضاء وذلك يوم 28 يونيو 2025.  
تقبل طلبات الترشيح من طرف الموظفين المنتهين لمزايا الجماعة الترابية الكتبية البيضاء المرتين في درجة مساعد تقني من الدرجة الثالثة السلم 6 الذين أقدموا ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الدرجة تودع طلبات الترشيح بمصلحة الموظفين بجماعة الكتبية البيضاء قبل 25 يونيو 2025 وهو آخر أجل لقبولها.  
N° 3001/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province d'Essaouira  
Conseil de la Province d'Essaouira



**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL**  
N° 13/2025/BP

Le **03/06/2025 à 11H00**, il sera procédé à la salle de réunion au Conseil de la Province d'Essaouira, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix, pour :

**Travaux de protection côtière le long de la muraille longeant la médina d'Essaouira et aménagement de la zone devant la place Moulay Al Hassan - Province d'Essaouira.**

Le dossier d'appel d'offres national doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics, accessible à l'adresse électronique suivante : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cent soixante mille Dirhams (160 000,00 Dirhams)**.  
L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : **Huit million cinquante sept mille huit cent quatre vingt Dirhams (8 057 800,00 DH TTC)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'arrêté du Ministre Délégué auprès de la Ministre de l'Économie et des Finances, chargé du Budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

**Le dossier technique doit comprendre :**

L'original ou copie certifiée conforme à l'original du certificat de Qualification et de Classification des entreprises de **BTP** institué par le département de l'Équipement :

Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
E- Travaux Maritimes et Fluviaux	E.1 - Travaux de fouilles à l'air libre	3
	E.3 - Mise en œuvre des matériaux pour ouvrages de protection extérieurs.	
	E.5 - Préfabrication et mise en place des blocs de protection artificiels	
	E.12 - Dérectage sous l'eau	
	E.13 - Travaux maritime sous l'eau	

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article n° 5 du règlement de consultation.  
N° 2999/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province d'Essaouira  
Conseil de la Province d'Essaouira



**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL**  
N° 12/2025/BP

Le **03/06/2025 à 10H00**, il sera procédé à la salle de réunion au Conseil de la Province d'Essaouira, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix, pour :

**TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE CONFORTEMENT DE LA MURAILLE COTE MER DE LA MEDINA D'ESSAOUIRA.**

Le dossier d'appel d'offres national doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics, accessible à l'adresse électronique suivante : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Quatre vingt dix huit mille Dirhams (98 000,00 Dirhams)**.  
L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : **Quatre million neuf cent neuf mille huit cent Dirhams (4 909 800,00 DH TTC)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'arrêté du Ministre Délégué auprès de la Ministre de l'Économie et des Finances, chargé du Budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

**Le dossier technique doit comprendre :**

L'original ou copie certifiée conforme à l'original du certificat de Qualification et de Classification des entreprises de **BTP** institué par le département de l'Équipement :

Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
Z: Restauration du patrimoine bâti et sites historiques	Z1: Travaux de réfection simple	3
	Z2: Travaux de fortifications anciennes	

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article n° 5 du règlement de consultation.  
N° 3000/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de la Jeunesse,  
de la Culture et de la Commu-  
nication Département  
de la Jeunesse  
Avis d'appel d'offres  
ouvert national n°23/2025  
Le 03 Juin 2025 à 10h 30mn, Il  
sera procédé dans la salle de  
réunion principale du Départe-  
ment de la Jeunesse, sis 51  
Avenue IBN Sina Agdal Rabat  
à l'ouverture des plis relatifs à  
l'appel d'offres ouvert national,  
sur offres des prix, n°23/2025,  
pour objet: L'Achat de matériel  
audio-visuel destiné à l'Admini-  
stration centrale du Minis-  
tère de la Jeunesse, de la  
Culture, et de la Communica-  
tion - Département de la Jeu-  
nesse - en lot unique.  
Le dossier d'appel d'offres doit  
être téléchargé à partir du por-  
tail des marchés publics acces-  
sible à l'adresse:

www.marchespublics.gov.ma  
L'estimation des coûts des  
prestations établie par le maître  
d'ouvrage est fixée à la somme  
de:  
729 624,00 dirhams TTC (Sept  
cent vingt-neuf Mille Six Cent  
vingt-quatre dirhams TTC).  
Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de : 14  
000,00 Dhs (Quatorze Mille Di-  
rhams).  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dossiers  
des concurrents doivent être  
conformes aux dispositions  
des articles 30,32 et 34 du dé-  
cret relatif aux marchés pub-  
lics.  
Les concurrents doivent dépo-  
ser leurs dossiers par voie élec-  
tronique dans le portail des  
marchés publics accessible à  
l'adresse www.marchespu-  
blics.gov.ma  
Les catalogues exigés par le

dossier d'appel d'offres doi-  
vent être déposés au service des  
marchés, sis 51 Avenue IBN  
Sina Agdal Rabat au plus tard  
le 02 Juin 2025 avant 16 heures  
ou remis séance tenante au  
président de la commission  
d'ouverture des plis.  
Les pièces justificatives à four-  
nir sont celles prévues par l'ar-  
ticle n° 08 du règlement de  
consultation.  
N° 3005/PA  
« JET FUEL SERVICE »  
SARL/AU  
AU CAPITAL DE CENT  
MILLE (100.000,00)  
DIRHAMS  
SIEGE SOCIAL : HAY EL  
HOUDA RUE IBN ABDES-  
SALAM N04, RDC OUDJA  
TRANSFERT  
DU SIEGE SOCIAL  
Au terme de la décision  
unique de l'associé unique en

date du 18/03/2025, de la so-  
ciété «JET FUEL SERVICE»  
SARL/AU, il a été décidé de  
transférer le siège social au 375,  
Route d'EL JADIDA 4ème  
étage, Bureau N°14 CASA-  
BLANCA 20250.  
Le dépôt légal a été effectué au  
greffe du tribunal de com-  
merce d'OUDJA le  
23/04/2025 sous le N°7396.  
N° 3006/PA  
ROYAUM DU MAROC  
REGION DU RABAT SALE  
KENTRA  
PROVINCE DE  
SIDI SLIMANE  
CERCLE DE KCEIBIA  
CAIDAT DE KCEIBIA  
COMMUNE TERRITO-  
RIALE DE KCEIBIA  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
NATIONAL OUVERT  
N° : 04/CK/2025  
Le : 02/06/2025 à 11 H Il sera  
procédé au bureau du prési-  
dent de la Commune Terri-  
toriale Kceibia à l'ouverture des  
plis relatifs à l'appel d'offres

sur offres de prix, pour : AC-  
QUISITION D'UNE TRAC-  
TOPELLE AU PROFIT DE LA  
COMMUNE TERRITORIALE  
KCEIBIA, PROVINCE DE  
SIDI SLIMANE.  
Le dossier d'appel d'offres doi-  
t également être téléchargé à  
partir du portail des marchés  
publics www.marchespublics.g  
ov.ma »  
« Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme : Vingt un  
mille six cent dirhams 00 Cts  
(21.600,00dhs) TTC ».  
« L'estimation des coûts des  
prestations établie par le maître  
d'ouvrage est fixée à la somme  
de : Un million quatre-vingt  
Mille Dirhams 00 Cts  
(1.080.000,00 Dirhams) TTC ».  
« Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dossiers  
des concurrents doivent être  
conformes aux dispositions  
des articles 30 à 34 du décret  
relatif aux marchés publics ».  
« Les concurrents doivent  
transmettre leur plis par voie  
électronique via le portail des

marchés publics www.mar-  
chespublics.gov.ma ».Confor-  
mément aux dispositions de  
l'article 135 du décret  
n°2.2.431 relatif aux marchés  
publics et à l'arrêté du ministre  
délégué auprès de la ministre  
de l'économie et de finances,  
chargé du budget n°1692-23  
du 23/06/2023 relatif à la dé-  
matérialisation des procé-  
dures, des documents et pièces  
relatives aux marchés publics.  
« Les prospectus, notices et  
autres documents techniques  
exigés par le dossier d'appel  
d'offres doivent être déposés  
dans le bureau d'ordre au siège  
de la C.T. Kceibia au plus tard  
le jour ouvrable précédent la  
date d'ouverture des plis ou  
remis séance tenante au prési-  
dent de la commission d'ou-  
verture des plis ».  
Les pièces justificatives à four-  
nir sont celles prévues par l'ar-  
ticle 05,06 et 15 du règlement  
de consultation.  
N° 3007/PA

**الجمهورية المغربية**  
**ROYAUME DU MAROC**

**وزارة الاقتصاد والمالية والتنمية البشرية والبيئة والصيد البحري**  
**MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA FINANCE, DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE, DE LA COMMUNICATION, DE LA PÊCHE, DE LA FAUCONNERIE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUCONNERIE**

**الكلية الجهوية للتجارة والتمويل والتنمية البشرية والبيئة والصيد البحري**  
**REGIONALE DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE, DE LA COMMUNICATION, DE LA PÊCHE, DE LA FAUCONNERIE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUCONNERIE**

N°: ..... DDA/ BAM Fquih Ben Salah, le.....

**AVIS RECTIFICATIF DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N° 30/2025/DDA DU 30/05/2025**

**SEANCE PUBLIQUE**

Le Directeur de l'office régional de mise en valeur Agricole du Tadla à Fquih Ben Salah porte à la connaissance du public que Les concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert N° 30/2025/DDA du 30/05/2025 relatif à l'acquisition, installation et livraison de matériel agricole et équipements de valorisation des produits agricoles, dont l'avis a été publié dans le journal Libération N°10504 du 07/05/2025 et inséré dans le portail marocain des marchés publics le 07/05/2025, doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

**N° 3004/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTRE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE D'OUARZAZATE**  
**SECRETARIAT GENERAL**  
**DIVISION DU BUDGET ET MARCHES**  
**SERVICE DES MARCHES**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL**  
**SUR OFFRES DES PRIX N°09/INDH/2025**

Le 03 Juin 2025 à (10 h) Dix heures, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province d'Ouarzazate, sis à Avenue Mohamed VI, Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert national pour **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISTE D'ACCES A DAR TALIB ET COLLEGE AU DOUAR AMEZRI COMMUNE IMINOULAONE PROVINCE D'OUARZAZATE.**  
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>.  
L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de **2 613 312,00 dhs (Deux Million Six cent Treize mille trois cent douze Dirhams Et zéro Centimes) TTC.**  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Cinquante-deux Mille Dirhams (52.000,00 Dhs).**  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret 2-22-431 du 08 Mars 2023 relatif aux marchés publics et du chapitre 4 de l'Arrêté du ministre délégué de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023).  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
**Le dossier technique doit comprendre :**  
Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification de la façon suivante :

Classe Minimale	Secteur	Qualification exigée
4	B : Travaux routier et voirie urbaine	B1 : Travaux de terrassements routiers courants) B3 : Ouvrages d'assainissement routiers et traitement de l'environnement B5 : Assises non traitées et enduits superficiels

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.  
**N° 3003/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DU PRESCOLAIRE ET DES SPORTS**  
**ACADEMIE REGIONALE EDUCATION ET DE FORMATION**  
**DE LA REGION DRAA-TAFILALET**  
**DIRECTION PROVINCIALE D'OUARZAZATE**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL**  
**SIMPLIFIE N° 03 - 04 - 05 - 06 et 07/EXP/2025**

Le 22/05/2025 à partir de 10h00. Il sera procédé au bureau du chef de service des affaires administratives et financières au sein de la direction provinciale de l'académie régionale de l'Education et de la Formation de la région Draa-Tafilalet à Ouarzazate sise à : Angle Avenue Mohamed VI et avenue Al Mousahidine - Ouarzazate, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts nationaux simplifiés relatifs à :

N° d'appel D'offres	Objet de l'appel d'offres	Estimation des coûts des prestations en dhs TTC	Caution provisoire en dhs	Heure d'ouverture des plis
03/ EXP/2025	Prestation de restauration au profit des participants aux sessions de formation continue organisées par la direction provinciale de l'Académie régionale de l'Education et de la Formation de la région Draa-Tafilalet à Ouarzazate (Lot unique).	Maximum : <b>990 990,00</b> Neuf cent quatre-vingt-dix mille Neuf cent quatre-vingt-dix Dirhams Zéro Centimes.	<b>18 000,00</b> Dix-huit mille Dirhams et zéro centimes.	101800
04/ EXP/2025	Acquisition de produits de nettoyage et de désinfection destinés aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation de la région Draa-Tafilalet à Ouarzazate au titre de l'année 2025 (Lot unique).	<b>228 648,00</b> Deux cent vingt-huit mille six cent quarante-huit Dirhams et zéro centime.	<b>4 000,00</b> Quatre mille Dirhams et zéro centime.	101830
05/ EXP/2025	Acquisition des fournitures d'enseignement destinées aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation de la région Draa-Tafilalet à Ouarzazate au titre de l'année 2025 (Lot unique).	<b>553 600,00</b> Cinq cent cinquante-trois mille six cent Dirhams et zéro centime.	<b>10 000,00</b> Dix mille Dirhams et zéro centime.	111800
06/ EXP/2025	Acquisition des fournitures informatiques destinées aux diverses activités et sessions de formation continue, établissements scolaires et services administratifs relevant de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation de la Région Draa-Tafilalet à Ouarzazate au titre de l'année 2025 (Lot unique).	<b>367 788,00</b> Trois cent soixante-sept mille sept cent quatre-vingt-huit Dirhams et zéro centime.	<b>7 000,00</b> Sept mille Dirhams et zéro centime.	111830
07/ EXP/2025	Acquisition des fournitures de bureau destinées aux diverses activités et sessions de formation continue, établissements scolaires et services administratifs relevant de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation de la Région Draa-Tafilalet à Ouarzazate au titre de l'année 2025 (Lot unique).	<b>302 244,00</b> Trois cent deux mille deux cent quatre-vingt-quatre Dirhams et zéro centime.	<b>5 000,00</b> Cinq mille Dirhams et zéro centime.	121800

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) .

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : Les appels d'offres 04-05-06-07/EXP/2025 sont réservés aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux autoentrepreneurs.  
**N° 3002/PA**

STE AKLIM WORKS SARL AU

CONSTITUTION RC : 10399
Aux termes d'un acte sous seing privé du 17/04/2025 il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée a associé unique, au capital social de 100 000.00 DHS comme suite :
Dénomination : "AKLIM WORKS"
Forme Juridique : Société à Responsabilité Limitée a Associé Unique (SARL AU).

TIIONS ; NEGOCE. Capital Social : le capital social est de 100 000.00 dhs (Cent Mille dirhams) divisé en 1000 (Mille) parts sociales de 100.00 DHS (cent dirhams) à chacune.
Mr KHARKHACH Rachid, 1 000 Parts. DUREE : 99ans
GERANCE : Mr KHARKHACH Rachid, est Gérant/ Associé Unique de cette société pour une durée illimitée.
Dépôt légal : a été effectué au greffe du tribunal de 1ère instance de Berkane en date du 30/04/2025 sous N° : 239.

N° 2979/PA
"CAP ORIENTAL" SARL/AU

Au capital de 3.462.000 Dh, RC n° 1987
Siège social: Saïdia, kirate 12, lotissement Sonia
-Réduction du capital,
-Démision des Administrateurs,
-Transformation de la Société en Société à Responsabilité Limitée à associé unique,
-Adoption des nouveaux statuts de la société sous sa nouvelle forme,
-Nomination du Gérant.
L'assemblée générale extraordinaire en date du 03 /04/2025 de la société CAP ORIENTAL dont le siège social est à Saïdia, kirate 12, lotissement Sonia, a décidé:
-La réduction du capital social de 4.000.000 dhs à

3.462.000 dhs pour l'absorption des pertes. Le capital de 3.462.000 dhs est divisé en trente quatre mille six cent vingt (34.620) actions de Cent (100) Dirhams chacune.
-La démission de Mrs BENAZZI Youssef et MIMOUNI Jamal de leurs fonctions d'administrateurs et de Mr BENAZZI Abdelatif en tant qu'administrateur et président du conseil et leur donne quitus entier, définitif et sans réserve pour leur gestion à ce jour.
-La transformation de la société en Société à Responsabilité Limitée à associé unique sans création d'un être moral nouveau. Sous sa forme nouvelle, la société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au Maroc concernant les sociétés à responsabilité limitée.
-Le remplacement des 34.620 actions composant le capital social par 34.620 parts sociales d'une valeur nominale de 100 dh chacune attribuées à Mr BENAZZI Abdelatif.
-L'adoption des nouveaux statuts conformes à la forme SARL AU.
-La nomination du gérant unique pour une durée illimitée: Mr BENAZZI Abdelatif, CIN n° F 307761

demeurant à Oujda, rue Mohamed Abdou, Immeuble Saada Bloc D, 2ème étage. La société sera engagée par sa signature.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de Berkane, Le 11/04/2025 sous le n°207.

N° 3011/PA
Sté «AZIZI-KISSI» SARL

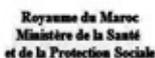
Selon le PV de l'AGE des associés de la Société «AZIZI-KISSI» SARL tenu le 03/02/2025, il a été décidé la clôture des opérations de liquidation et la radiation du registre de commerce N° 29973.

N° 3013/PA
Sté «GREEN ROAD CARS» SARL CONSTITUTION

Dénomination: «GREEN ROAD CARS» SARL.
Objet: Location de voiture sans chauffeur.
Adresse: Lot Iris Rue Sebou 4 N° 42, Oujda.
Capital Social: 500.000,00 dhs.
Durée: 99 ans.
Associés: EL AZHAR Mohammed CIN N° F414243, EL AZHAR Fatima CIN N° F384616, EL AZHAR Karima CIN N° F430056.
Gérant Unique: Mr EL AZHAR Mohammed CIN N° F414243.

R.C N° 44267 au Tribunal de Commerce d'Oujda. N° 3012/PA

« SOLIDE BTP SARL AU » Constitution RC de Fes n° 85167
Aux termes d'un acte sous seing privé à Fès, en date de 09/04/2025, il a été formé une société dont les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : « SOLIDE BTP SARL AU »
OBJET : ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS, MAÇON A MAITRE.
SIEGE SOCIAL : N 35 LOT AL MOUAHIDINE BEN SOUDA RDC FES.
DUREE : 99 ans.
CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à cent mille dirhams, divisé en 1000 parts sociales de cent dirhams chacune, libérées intégralement, et attribuées en totalité à M. ALIOUI Belkhir. ASSOCIE : M. ALIOUI Belkhir, demeurant à N 10 Rue 05 Hay Tazi Fès.
GERANCE : M. ALIOUI Belkhir, assure la gérance pour une durée illimitée.
Le dépôt légal : a été effectué auprès du Tribunal de Commerce de Fès, le 24/04/2025 sous le n°2584/2025. N° 3014/PA



المملكة المغربية وزارة الصحة والجمعية الاحصائية

Avis rectificatif et de report du dossier de l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix N°02/2025/CHUSM

Il est porté à la connaissance de tout le public que le dossier de l'appel d'offres

N°02/2025/CHUSM relatif à "ACHAT DE MÉDICAMENTS POUR LE CENTRE HOSPITALO-

UNIVERSITAIRE SOUSS MASSA (220 LOTS) " est modifié de la manière suivante :

- Date d'ouverture des plis est le 17/06/2025 à 09h00 au lieu du 16/06/2025 à 09h00.
- Date de dépôt des documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres est au plus tard le 16/06/2025 avant 16h00 au lieu de au plus tard le 13 /06/2025 avant 16h00.

N° 3010/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE KHENIFRA COMMUNE EL HAMMAM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° : 05/2025

(Séance publique)

Le Lundi 02 juin 2025 à 11 heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la commune El hammam à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix concernant : Affermage du souk hebdomadaire de la commune el hammam sis au centre Bouchbel Province Khenifra pour une période de Trente-six mois (36 mois) au titre de l'année 2025, 2026 et 2027, à compter de la date du début de l'exploitation.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau du service des marchés de la commune El hammam. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 200.00 Dhs «DEUX CENTS Dhs »

L'estimation du coût de l'affermage établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Dix mille dirhams TTC (10.000,00 Dhs TTC) annuel

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27au 30 du décret n° : 2.22.43 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) précité.

Les concurrents doivent :

- déposer leurs offres par voie électronique via le portail de marchés publics www.marchespublics.gov.ma et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de L'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances ; chargé du budget n° 1692- 23 du 4 hïja 1444 ( 23 juin 2023 ) relatif à la dématérialisation des procédures ; des documents et ses pièces relatifs aux marchés publics

les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 2 du règlement de consultation.

N° 3009/PA

المملكة المغربية وزارة الداخلية عمادة إقليم سوس ماسا دائرة القصبية قيادة القصبية جماعة القصبية

إعلان عن طلب عروض مفلوح رقم 2025/03

في يوم الاثنين 2025/06/02 على الساعة 09:11 صباحا سيوم في مكتب السيد رئيس الجماعة الترابية القصبية عمادة إقليم سوس ماسا. فتح الأشرطة المتعلقة بطلب عروض ائتمان مفلوح للتعلق بكار. مر وفق لطلب الجهد لتلبية الاقتصاد الوطني والرفاهية والتنمية التابعة لجماعة القصبية إقليم سوس ماسا. رسوم سنة 2024 بدين الفاتسي محدد في 63.056,00 درهم شيريا بالنسبة للتمر افق و1900 درهم بالنسبة لتبنيك الواحد بالنسبة للأراضي العارضة والذئ من طرف القصبية الترابية.

يكن مبلغ طلب العروض من مصعفاة المصعفات بجماعة القصبية كما يكن ثلثة الكاروبيا من بواية مصعفات البوابة : www.marchespublics.gov.ma يجب أن يكون كل محتوى وتقييم مفصلا المتنافسين معطوفين لمطابقين المواد 16-15-14-13-12-11 من القرار المشترك لوزير الداخلية ووزير الاقتصاد والمالية رقم 3712/21 الصادر في 17 من صفر 1444 (14 سبتمبر 2023) بتحديد كليات إجازة الزيادة العمومية المتعلقة بالبرخيص والملائم الموقت للتدك العام للتصاعدات الترابية وتقومت وكار واستفلال اعلاها الخاصة بتعدد الضمانة الموقفة في مبلغ ثلاثا مائة الف (300.000.000) درهم

- ويمكن للمتنافسين اما :
- ابراع الطرطوم مفصل وصل من مكتب القصبية بالمصعفاة.
- ارساليا من طرف الجهد المتضمن بإفادة السيد رئيس الجماعة.
- تسليميا مباشرة لرئيس لجنة فتح الأشرطة عند بداية الجلسة وقبل فتح الأشرطة.
- اما ابراميا الكاروبيا بواية المصعفات العمومية طبقا لأحكام المادة 32 من القرار المشترك السالف الذكر من بواية المصعفات : www.marchespublics.gov.ma
- تدك لتمر العظام بوزارة مديارية إلى الولوج يوم 2025/05/26 على الساعة العادية عشرة (11:00) صباحا.

إن الوثائق التي يجب الإطلاع بها في المتخصص عليها في المادة 11 من القرار المشترك السالف الذكر وفي كما يلي :
- اللقب الإداري ويحتوي على :
1- بالنسبة لكل متنافس عند تقديم طلب العروض

- تصريحها بالشرف في تقرير مفرد وفق النموذج المعد لهذا الغرض طبقا للمادة 11 من القرار المشترك السالف الذكر.
- أصل وصل الضمان الموقت أو شهادة الكفالة الشخصية والمصعفاة التي تقوم مقامه عند الاقتضاء.
- كفاية المصعفات وشروط مصعفاة عليه من طرف المتنافسين.
- بالنسبة للتصعفات: نسخة مفصولة بملصقاتها لأصل اتفاقية تأسيس التجميع

2- بالنسبة للمتنافسين المرشح إسماء المصعفاة إليه حسب الشروط المحددة في المادة 21 من القرار المشترك السالف الذكر.

- الوثيقة أو الوثائق التي تثبت المساهمة الموقعة إلى الشخص الذي يتصرف باسم المتنافسين. ويختلف هذه الوثائق حسب الشكل القانوني للمتنافسين :
- إذا تعلق الأمر بشخص ذاتي يعمل لحسابه الخاص لا يطلب منه أية وثيقة من الوثائق المذكورة
- إذا تعلق الأمر بشخص قانوني عليه تقديم ما يلي حسب الحالة:
- مستخرج من النظام الأساسي للشركة أو من محضر الجهار الخاص بعطيه المصعفاة حسب الشكل القانوني للشركة عندما يتصرف باسم شخص اعتباري.
- الوثيقة التي يقرض بموجبها شخص مؤهل صلاحياته إلى شخص آخر عند الاقتضاء.
- شهادة أو نسخة مفصولة بملصقاتها لأصل مسجلة منذ أقل من سنة من الإذارة المختصة في محل فرض الضريبة تثبت بأن المتنافسين يوجد في وضعية قانونية اعاد هذا الصعود.

- شهادة التمدد في السجل التجاري بالنسبة للأشخاص المقيمين بالمغرب في السجل التجاري طبقا للتوزيع الجاري به العمل.
- عندما يكون المتنافسين تعاريفية أو اعاد تعاريفات يجب عليه الإطلاع إضافة إلى ما ذكر أعلاه. شهادة التمدد في السجل التجاري لتتضمن وتلك وفق الشروط المتخصص عليها في المادة 11 من القرار المشترك السالف الذكر.
- عندما يكون للمتنافسين ذاتيا يجب عليه الإطلاع إضافة إلى ما ذكر أعلاه. شهادة التسجيل في السجل الوطني للتداول الذاتي أو نسخة منها مسجلة منذ أقل من سنة. وتلك وفق الشروط المتخصص عليها في المادة 11 من القرار المشترك السالف الذكر.

- 3- اللقب القلوي ويحتوي على :
- مذكورة لبي الوصائل الإدارية والتفدية التي يولي المتنافسين تخصيصيا لتسيير القرط.
- بيان على الذي ألقو أو لوق منها مسجلة من طرف اصحاب المشاريع العمومية أو الخواص التي ألقو الذين ألقو المتنافسين تحت إشراف الميم المشاريع الشارعية. عندئذ على المتخصص طبيعة المصعفاة المرشحة بموضوع الزيادة و مبلغها وسنة العاريجة وكما اسم التوقع وسجلته والتقييم.
- شهادة تثبت توفر المتنافسين على المعلومات التفدية والمالية المطلوبة لتسيير القرط.

- 4- العرض المالي ويحتوي ما يلي :
- عقد الأوامر الذي يتلوه بموجبه المتنافسين استفلال المرافق المذكورة طبقا للشروط المقررة في كفاية المصعفات مفصل لمن يفارجه وأن يكون هذا العقد في نظرواخذ مرفوع من طرف المتنافسين أو مسلفة الموقل بعد ملته بصوربا قانونية.
- جدول الأثمان.

N° 3008/PA

« RL INGENIERIE SARL.AU » Constitution RC de Fès n° 85165

Aux termes d'un acte sous seing privé à Fès, en date de 09/04/2025, il a été formé une société dont les caractéristiques suivantes :  
DÉNOMINATION : « RL INGENIERIE SARL.AU »  
OBJET :

- TENANT UN BUREAU D'ETUDES, D'ENQUETES ET DE RECHERCHES, INGÉNIEUR CONSEIL.  
SIEGE SOCIAL : 38 AV MOHAMMED SLAOUI VN BUREAU 18, 4EME ETAGE FES.  
DURÉE : 99 ans.  
CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à cent mille dirhams, divisé en 1000 parts sociales de cent dirhams chacune, libérées intégralement, et attribuées en totalité à M. LASFAR Rachid.

ASSOCIE : M. LASFAR Rachid, demeurant à 19 Lot Laayoune Taza.  
GERANCE : M. LASFAR Rachid, assure la gérance pour une durée illimitée.

Le dépôt légal : a été effectué auprès du Tribunal de Commerce de Fès, le 24/04/2025 sous le n° 2583/2025.

N° 3015/PA

« DAR DABLIJE SARL. » Constitution RC de Fès n° 85169

Aux termes d'un acte sous seing privé à Fès, en date de 11/04/2025, il a été formé une société dont les caractéristiques suivantes :  
DÉNOMINATION : « DAR DABLIJE SARL. »  
OBJET : - EXPLOITANT DE MAISON D'HÔTES OU RIAD.  
SIEGE SOCIAL : NR 20 DERB HASSAN BLIDA MEDINA FES.  
DURÉE : 99 ans.  
CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à cent mille dirhams, divisé en 1000 parts sociales de cent dirhams chacune, libérées intégralement, et attribuées aux associés en proportion de leurs apports.

ASSOCIES :  
M. HAJJI-SADKI Smail, demeurant à N 20 Hassan Lablida AM Fès.  
Mme. HAJJI-SADKI Afafé et M. EL ALLAOUI Omar demeurant à N 18 Lots El Borj Apt 3 Rhe Ain Chkef Fès. M. EL GAHCH Yassine demeurant à Av Ismailia Rue Ka-raouane N 8 Bloc B Zohour 1 Fès.  
GERANCE : M. HAJJI-SADKI Smail, assure la gérance pour une durée

illimitée.  
Le dépôt légal : a été effectué auprès du Tribunal de Commerce de Fès, le 24/04/2025 sous le n° 2585/2025.

N° 3016/PA

« ALLONE ALHORRA PRINT SARL.AU » Constitution RC de Fès n° 84867

Aux termes d'un acte sous seing privé à Fès, en date de 26/02/2025, il a été formé une société dont les caractéristiques suivantes :  
DÉNOMINATION : « ALLONE ALHORRA PRINT SARL.AU »  
OBJET : IMPRIMERIE TYPOGRAPHIE LITHOGRAPHIE LITHO CHROME EN TAILLE DOUCE OU PAR PROCÉDES PHOTO TYPIQUES.  
SIEGE SOCIAL : RDC AV ZERKTOUNI RUE PATRICE LUMUMBA (EX ANGLE RUE KHALID IBN LWALID ET MED ZERKTOUNI), Fes.  
DURÉE : 99 ans.  
CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à cent mille dirhams, divisé en 1000 parts sociales de cent dirhams chacune, libérées intégralement, et attribuées en totalité à M. BOUTFIL AMINE.

ASSOCIE : M. BOUTFIL AMINE, demeurant à N 109 Sidi Makdi Kasbet Boujloud AM Fès.  
GERANCE : M. BOUTFIL AMINE, assure la gérance pour une durée illimitée.

Le dépôt légal : a été effectué auprès du Tribunal de Commerce de Fès, le 07/04/2025 sous le n° 2169/2025.

N° 3017/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR REGION GUELMIM OUED NOUN  
PROVINCE ASSA ZAG  
CENSEL PROVINCIAL  
ASSA ZAG

Avis de la consultation architecturale ouverte n° 15/2025/BP

Le 03/06/2025 à 11H30, il sera procédé dans les bureaux du Conseil Provincial de la Province Assa Zag (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale ouverte n° 15/2025/BP Pour: ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DAR TALIBA ET DAR TALIBA LA CT LABOURATE -PROVINCE ASSA ZAG Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des prestations à réaliser est de :

deux millions huit cent quatre-vingt mille dirhams (2 880 000,00 Dhs).

Le dossier de la consultation architecturale ouverte simplifiée doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma . Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma .Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°11 du règlement de la consultation architecturale. Des visites des lieux sont programmées le 22/05/2025 à 10H00.

N° 3018/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Préfecture d'Inezgane Ait Melloul  
et de l'Economie Sociale et Solidaire  
Département du Tourisme  
Secrétariat Général  
Direction des Ressources et de la Formation  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N° 09/2025/DRF

Le 04/06/2025 à 11h00mn, il sera procédé, dans la salle des réunions du Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire, -Département du Tourisme -, sise centre d'affaires, Mahaj Ryad, Hay Ryad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix ayant pour objet entretien et maintenance du matériel informatique pour le compte du Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire-Département du Tourisme-, reconductible, en lot unique.

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma -L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : six cent soixante-trois mille cent soixante et onze dirhams Toutes Taxes comprises (666 171,00DHS TTC).

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de dix

mille Dirhams (10 000,00DHS).

-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, et 135 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma ; conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'Economie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 di l'hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

-Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 5 et 6 du règlement de la consultation.

N° 3019/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Préfecture d'Inezgane Ait Melloul  
Conseil Prefectoral Service des Affaires Financières et du Patrimoine  
Bureau des Marchés  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N°07/2025/BP

Le 04/06/2025 à 13heures, il sera procédé dans les bureaux du président du conseil de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul, sis à Angle Avenue Mohamed-VI et Avenue Brahim Erroudani, Zone Industrielle-Ait Melloul, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n°07/2025/BP

du 04/06/2025 ayant pour objet : Contrôle technique et suivi des travaux de création d'une piste publique d'apprentissage de la conduite et d'un centre d'examen pratique pour l'obtention du permis de conduire à Ait Melloul, Préfecture d'Inezgane Ait Melloul

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma - L'estimation du coût des prestations objet de l'appel d'offres est fixée à : 36.000,00 Dhs TTC (trente-six mille dirhams, toutes taxes comprises).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 700,00

Dhs (sept cent Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles-30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs offres par voie électronique dans le Portail des Marchés Publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-9 du Règlement de consultation.

N° 3020/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Préfecture d'Inezgane Ait Melloul  
Conseil Prefectoral Service des Affaires Financières et du Patrimoine  
Bureau des Marchés  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N°06/2025/BP

Le 04/06/2025 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux du président du conseil de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul, sis à Angle Avenue Mohamed-VI et Avenue Brahim Erroudani, Zone Industrielle-Ait Melloul, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n° 06/2025/BP du 04/06/2025 ayant pour objet :

- Etude technique et suivi des travaux de création d'une piste publique d'apprentissage de la conduite et d'un centre d'examen pratique pour l'obtention du permis de conduire à Ait Melloul, Préfecture d'Inezgane Ait Melloul

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma - L'estimation du coût des prestations objet de l'appel d'offres est fixée à : 48.000,00 Dhs TTC (quarante-huit mille dirhams, toutes taxes comprises).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 900,00 Dhs (Neuf cents Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles-30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs offres par voie électronique dans le Portail des Marchés Publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-9 du Règlement de consultation.

N° 3021/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Préfecture d'Inezgane Ait Melloul  
Conseil Prefectoral Service des Affaires Financières et du Patrimoine  
Bureau des Marchés  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N° 08/2025/BP

Le 05/06/2025 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux du président du conseil de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul, sis à Angle Avenue Mohamed-VI et Avenue Brahim Erroudani, Zone Industrielle-Ait Melloul, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n° 08/2025/BP du 05/06/2025 ayant pour objet : Réalisation des essais de contrôle de la qualité et des matériaux relatifs aux travaux de création d'une piste publique d'apprentissage de la conduite et d'un centre d'examen pratique pour l'obtention du permis de conduire à Ait Melloul, Préfecture d'Inezgane Ait Melloul

- Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma - L'estimation du coût des prestations objet de l'appel d'offres est fixée à : 26.640,00 Dhs TTC (Vingt six mille six cent quarante dirhams, toutes taxes comprises).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 500,00 Dhs (Cinq cents Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles-30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs offres par voie électronique dans le Portail des Marchés Publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-9 du Règlement de consultation.

N° 3022/PA

SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES

N° train	Marrakech	Benguerdj	Settat	Berrechid	Casa Oudj	Casa voyageurs	Ain Seba	Mohammed	Rabat Agdal	Rabat Ville	Sali	Sali Tabriquet	Kenitra	Sidi yahya	Sidi Slimane	Sidi Kacem	Meknes al amir	Meknes	Selba ayoun	Ain taoujdate	Fes
رقم القطار	مراكش	بنكوج	صتات	برشيد	القصر الوادي	القصر العاصري	عين السبع	محمد الخامس	الرباط العادل	الرباط المدينة	سلي	سلي تابريقت	الكنيطرة	سدي يحيى	سدي سليمان	سدي كاسم	مكناس الأمير	مكناس	سبع ايون	عين تاوجتة	فيس
171*						5:40	5:48	5:59	6:31	6:37	6:47	6:51	7:30	7:25	7:44	8:38	8:47	7:25	7:36	7:46	8:01
103						6:40	6:48	6:59	7:31	7:37	7:47	7:51	8:33	8:30	8:49	9:05	9:46	9:55	10:06	10:17	10:35
400*	4:50	5:35	6:39	6:59	7:21	7:30	7:38	7:49	8:21	8:27	8:37	8:41	9:02	9:35	9:51	10:30	10:39				11:15
402	5:50	6:35	7:39	7:59	8:21	8:30	8:38	8:49	9:21	9:27	9:37	9:41	10:02	10:19	10:38	10:54	11:19	11:42	11:53	12:04	12:25
141						9:30	9:38	9:49	10:21	10:27	10:37	10:41	11:02	11:35	11:51	12:30	12:39				13:15
406	7:50	8:35	9:39	9:59	10:21	10:30	10:38	10:49	11:21	11:27	11:37	11:41	12:02	12:19	12:38	12:54	13:19	13:42	13:53	14:04	14:25
143						11:30	11:38	11:49	12:21	12:27	12:37	12:41	13:02	13:35	13:51	14:30	14:39				15:15
630	9:50	10:35	11:39	11:59	12:21	12:30	12:38	12:49	13:21	13:27	13:37	13:41	14:02	14:19	14:38	14:54	15:19	15:42			16:02
63345	10:50	11:35	12:39	12:59	13:21	13:30	13:38	13:49	14:21	14:27	14:37	14:41	15:02	15:35	15:51	16:30	16:39				16:58
634	11:50	12:35	13:39	13:59	14:21	14:30	14:38	14:49	15:21	15:27	15:37	15:41	16:02	16:19	16:38	16:54	17:19	17:42	17:53	18:04	18:25
636	12:50	13:35	14:39	14:59	15:21	15:30	15:38	15:49	16:21	16:27	16:37	16:41	17:02	17:35	17:51	18:30	18:39				19:15
638	13:50	14:35	15:39	15:59	16:21	16:30	16:38	16:49	17:21	17:27	17:37	17:41	18:02	18:19	18:38	18:54	19:19	19:42	19:53	20:04	20:25
630	14:50	15:35	16:39	16:59	17:21	17:30	17:38	17:49	18:21	18:27	18:37	18:41	19:02	19:35	19:51	20:30	20:39				21:15
632	15:50	16:35	17:39	17:59	18:21	18:30	18:38	18:49	19:21	19:27	19:37	19:41	20:02	20:19	20:38	20:54	21:19	21:42			22:18
634	16:50	17:35	18:39	18:59	19:21	19:30	19:38	19:49	20:21	20:27	20:37	20:41	21:02	21:35	21:51	22:30	22:39				23:15
626	17:50	18:35	19:39	19:59	20:21	20:30	20:38	20:49	21:21	21:27	21:37	21:41	22:02	22:35	22:51	23:30	23:39				0:12
66A						21:15	21:23	21:34	22:06	22:14	22:24	22:28	22:49	23:23	23:41		0:28				1:03
638	19:00	19:45	20:49	21:09	21:31	21:40	21:48	21:59	22:31	22:37	22:47	22:51	23:12	23:46	24:01		0:49				1:27
139						22:15	22:23	22:34	23:06	23:14	23:24	23:28	23:49	24:23	24:41		1:28				2:03
MT	21:00	21:46	22:49	23:10	23:34	23:48	23:59	0:14	0:52	1:00	1:11	1:20	1:44			2:30					3:18

## Portrait



## Juliette Binoche

*Star à l'aura internationale et artiste engagée*

Juliette Binoche, qui présidera le jury du 78e Festival de Cannes (13-24 mai), est l'une des actrices françaises les plus célèbres à l'étranger, s'imposant dans des rôles exigeants sans hésiter à s'engager.

Rare Française à avoir reçu un Oscar, elle a travaillé avec ses compatriotes Jean-Luc Godard, Leos Carax, le Polonais Krzysztof Kieslowski, le Canadien David Cronenberg ou l'Autrichien Michael Haneke.



Juliette Binoche est l'une des très rares actrices ayant remporté un prix d'interprétation dans les trois grands festivals de cinéma, à Cannes, Venise et Berlin

Cannes est d'abord pour elle le souvenir d'un prix d'interprétation en 2010 pour "Copie conforme" d'Abbas Kiarostami. "Dirigée par un réalisateur iranien au cœur de la campagne toscane, face à un chanteur d'opéra britannique, Juliette Binoche illumine cette histoire universelle mêlant l'amour et l'art et leurs faux-semblants", a rappelé le festival après sa nomination.

Cette brune au rire sonore est née le 9 mars 1964 à Paris dans un milieu artistique, d'un père mime, metteur en scène et sculpteur, et d'une mère comédienne.

Elle a étudié le théâtre au Conservatoire, avant de faire ses débuts sur grand écran sous la direction de Jean-Luc Godard, Jacques Doillon ou André Téchiné, qui l'a révélée en 1985 avec "Rendez-vous".

Égérie de Leos Carax, dont elle fut la compagne, elle joue dans "Mauvais sang" (1986) puis "Les Amants du Pont-Neuf" (1991), où elle campe une jeune femme aux prises avec la vie de la rue et son dénuement.

Elle a témoigné cette année de l'envers du décor devant une commission d'enquête parlementaire française sur les violences dans la culture, dont le cinéma, créée dans les remous de la vague #MeToo.

Tournant sous l'eau, Juliette Binoche échappe "d'un cheveu à la noyade". "J'ai été obligée de batailler de toutes mes forces en apnée, sans qu'aucun secours ne me soit apporté (...) ce jour-là, mes limites encore mal définies jusqu'alors sont devenues brusquement nettes", dira-t-elle.

Elle avait auparavant raconté, dans un long entretien à Libération en avril 2024, les nombreux castings à passer nue, "remarques sexistes" et assauts de réalisateurs ou agents à repousser dans les années 1980-90. "Je suis soulagée de voir et d'entendre les témoignages de femmes et d'hommes qui osent exposer les abus qu'elles et qu'ils ont subis", confiait-elle.

A l'écran, sa carrière internationale débute avec "L'In-soutenable légèreté de l'être" de l'Américain Philip Kaufman (1988) et "Fatale" de

Louis Malle (1992). Celle qui, pour le Français expatrié aux États-Unis, "a une présence et une intensité stupéfiante" se révèle émouvante dans "Trois Couleurs: Bleu" de Krzysztof Kieslowski (1993).

En 1997, consécration avec l'Oscar du meilleur second rôle féminin pour "Le Patient anglais", avec les Britanniques Ralph Fiennes et Kristin Scott Thomas, qui lui permet de devenir la deuxième actrice française à obtenir la statuette, après Simone Signoret.

Juliette Binoche est aussi l'une des très rares actrices ayant remporté un prix d'interprétation dans les trois grands festivals de cinéma, à Cannes, Venise et Berlin.

Elle enchaîne ensuite des films d'époque, comme "Les Enfants du siècle" aux côtés de son compatriote Benoît Magimel, avec qui elle a une fille. Elle travaille avec Michael Haneke ("Code inconnu", "Caché"), les Français Olivier Assayas ("L'Heure d'été", "Sils Maria", "Doublés vies") et Bruno Dumont ("Camille Claudel 1915"), le Taïwanais Hou Hsiao Hsien ("Le Voyage en

ballon")...

En 2022, elle marque les esprits dans "Ouireham" d'Emmanuel Carrère, qui lui vaut sa 10e nomination aux César français. Elle incarne une écrivaine reconnue, inspirée de la journaliste Florence Aubenas, qui écrit sur le chômage et la précarité en rejoignant une équipe de femmes de ménage.

Un rôle conforme à ses engagements pour une société plus juste et pour l'environnement. L'actrice a aussi soutenu les cinéastes iraniens dans le viseur des autorités de leur pays.

Devançant quelque peu son destin, en 2017, Juliette Binoche jouait son propre rôle dans un épisode de la série "Dix pour cent"... en comédienne choisie comme maîtresse de cérémonie du Festival de Cannes.

Elle reviendra sur les écrans (le 18 juin en France) avec "Le retour d'Ulysse", adaptation de l'Odyssée d'Homère avec Ralph Fiennes, dans laquelle elle incarne Pénélope, celle qui tient tête à tous en attendant le retour de l'être aimé.



# CAN U20 : Le Onze nationale décroche le sésame des quarts de finale

Les Lions de l'Atlas se sont qualifiés pour les quarts de finale de la Coupe d'Afrique des nations de football des moins de 20 ans (CAN U20), au terme d'une âpre bataille tactique qu'ils ont remportée avec maestria face à l'équipe tunisienne (3 buts à 1), mercredi à Ismaïlia (Nord de l'Égypte), en match de la troisième et dernière journée du groupe B.

L'équipe du Maroc s'est imposée grâce aux buts d'Ayman Arguigue (44e), Ismail Bakhty (86e) et Jones El Abdellaoui (90+2), alors que l'unique but tunisien a été inscrit par Anis Doubal (53e).

Entamant ce derby maghrébin avec un balotage favorable -un nul lui suffisait pour se qualifier-, la sélection marocaine n'a rien laissé au hasard, pressant d'entrée de jeu, dans le but de sceller le sort de la partie. Il a fallu, toutefois, composer avec une équipe tunisienne acculée à la victoire et qui a manifesté ses intentions offensives.

En ouvrant le score vers la fin de la première mi-temps (44e), grâce à un coup de tête d' Ayman Arguigue, magistralement servi par Fouad Zahouani du flanc gauche, les poulains de Mohamed Ouahbi ont cru tenir le bout de la victoire finale. Ils ont même essayé de consolider leur avance en début de la deuxième période, mais un but des Tunisiens contre le cours du jeu sur un tir d'Anis Doubal (53e), dévié par un défenseur marocain, a fait revenir la partie à la case départ.

Soucieux de ne pas prendre de risque, les joueurs marocains ont préféré gérer la pression des Tunisiens, pour qui un match nul n'assurait pas la qualification, tout en attendant patiemment le bon moment pour reprendre les choses en main.

Ils ont dû attendre les dernières minutes de la partie pour apporter un coup de massue à leur adversaire, grâce à Ismail Bakhty (86e) qui exploite un ballon repoussé par le gardien tunisien après un centre rentrant d'Ilias Boumassaoudi,

qui visait directement les buts en exécutant un coup franc.

Au moment où l'équipe tunisienne cherchait à retrouver son équilibre, Jones El Abdellaoui se charge du KO en subtilisant la balle à un défenseur et en s'engouffrant seul, avant de tromper la vigilance du gardien en deux temps (90+2). Grâce à cette victoire, le Maroc se qualifie en tant que leader de son groupe (7 pts). Il jouera les quarts de finale, lundi prochain au Caire, contre le deuxième du groupe A.

## Mohamed Ouahbi : La sélection marocaine vise désormais le titre

L'équipe du Maroc, qui s'est qualifiée mercredi pour les quarts de finale de la Coupe d'Afrique des nations de football des moins de 20 ans (CAN U20), a désormais pour objectif de décrocher le sacre continental, a affirmé le sélectionneur national Mohamed Ouahbi.

Lors de la conférence de presse tenue au terme de la victoire 3 à 1 contre la Tunisie, en match de la troisième et dernière journée du groupe B à Ismaïlia (Nord de l'Égypte), Ouahbi a affirmé que ce succès est bien mérité, ajoutant qu'il fait énormément confiance "aux joueurs et au travail accompli chaque jour".

"Les premières minutes étaient un peu compliquées", mais au fil des minutes "nous avons pu maîtriser le rythme et créer des opportunités de but", a expliqué le coach national. Concernant la suite de la compétition, il a affirmé que les Lionceaux de l'Atlas sont déterminés à réaliser de bons résultats quels que soient leurs adversaires, soulignant que la qualification en tant que premier du groupe est positive.

De son côté, l'entraîneur de la Tunisie, Abdelhay Ben Soltane a indiqué que la partie était âprement disputée et pleine de challenges, estimant que ses joueurs ont produit un bon match jusqu'au bout.

Le deuxième but de l'équipe marocaine a mis la pression sur les joueurs tunisiens, qui ont essayé d'accrocher leurs offensives, ce qui leur a coûté un troisième but, a-t-il relevé.

Ismaïlia. Houdaifa El Hajjam (MAP)

### Botola Pro D1

La Renaissance de Berkane s'est imposée à domicile face au Chabab de Mohammedia par 1 but à 0, mercredi en match de la 29e journée de la Botola Pro Di "Inwi" de football.

Le but de la victoire des Oranges, déjà sacrés champions, a été inscrit par Youssef Zghoudi (76e). Suite à ce succès, la RSB porte son actif à 67 points, en tête du classement, alors que le Chabab, déjà relégué en D2, a le compteur bloqué à 4 unités.

A noter que les autres matches comptant pour cette journée devaient être disputés jeudi.

### Championnat D2

Voici les résultats de la 27ème journée de la Botola Pro D2 de football, disputée mercredi:

- JSM-USMO : 3-1
- KACM-CAYB : 1-0
- MCO-RCOZ : 1-1
- OCC-CJBG : 0-1
- RAC-OD : 1-1
- RBM-KAC : 0-0
- WAF-SM : 1-0
- USYM-CAK : 4-1

#### Classement

- 1-KACM : 50 pts
- 2-USYM : 47 pts
- 3-RBM : 46 pts
- 4-OD : 43 pts
- 5-WAF : 36 pts
- 6-JSM : 34 pts
- 7-RAC : 33 pts
- SM : 33 pts
- 9-CJBG : 32 pts
- USMO : 32 pts
- 11-MCO : 31 pts
- CAK : 31 pts
- 13-KAC : 29 pts
- 14-CAYB : 27 pts
- 15-OCC : 26 pts
- 16-RCOZ : 23 pts

# Le PSG écrit une page de son histoire et se hisse en finale de la C1

Porté par un Parc des Princes en fusion et par son sens du collectif, le PSG, malmené mais solide, s'est qualifié pour la finale de la Ligue des champions en battant mercredi Arsenal (2-1), et peut enfin rêver de soulever le trophée qui l'obsède tant.

Après avoir échoué en demi-finale l'année dernière, il est donc temps pour les joueurs de Luis Enrique d'écrire la plus belle page de l'histoire du club de la capitale le 31 mai à Munich face à l'Inter Milan.

Le destin du PSG peut basculer vers de grandes émotions: mercredi soir, Paris est bien en fête car Paris jouera la huitième finale de Ligue des champions d'un club français. A Munich, la ville où Marseille a offert en 1993 au football français la seule Ligue des champions de son histoire.

L'objectif est d'écrire l'histoire, être les premiers à conquérir ce trophée tant désiré (au PSG), pour un projet qui a changé l'an dernier, et dans lequel je suis très épanoui en tant qu'entraîneur", a réagi Luis Enrique.

Mais pour se hisser jusqu'à la deuxième finale de l'histoire du PSG après celle perdue (1-0) contre le Bayern Munich en 2020, ce fut difficile pour les coéquipiers d'Ousmane Dembélé, qui a commenté sur le banc après sa blessure à l'ischio-jambier.

Le court succès du PSG à l'aller (1-0) laissait présager une nouvelle bataille serrée et ce fut bien le cas.

Paris a souffert et n'a été dangereux que sur des contre-attaques (23e), très loin du jeu de position et sans la possession prônée par Luis Enrique.

Cela a été compliqué mais cette saison le PSG a un sens du collectif exceptionnel et une force mentale nouvelle, qui lui a permis de résister.

Et quand les Parisiens ont lâché défensive-

ment, ils ont été sauvés par leur gardien, qui n'a cependant rien pu faire sur la réduction du score des Londoniens sur la frappe de Bukayo Saka (2-1, 76e).

Avant cela, ils ont très mal commencé le match et sont restés en vie grâce à Gianluigi Donnarumma, auteur de deux arrêts décisifs moins de dix minutes après l'entame (4e, 8e).

Puis, ils ont été d'une efficacité rare et qui leur a tant manqué l'année dernière au même stade de

la compétition quand ils ont été éliminés par Dortmund (1-0, 1-0): ils ont ouvert le score contre le cours du jeu sur un joli numéro de Fabian Ruiz, qui a marqué le premier but de sa carrière en Ligue des champions (1-0, 27e).

Dans le dernier quart d'heure, Achraf Hakimi a donné une grande bouffée d'air, servi par Ousmane Dembélé qui venait juste de rentrer en jeu (2-0, 72e).

Ce but montre encore une fois que Paris a de

nouveaux ressorts psychologiques car Vinha venait juste de rater le penalty (69e) - provoqué par Hakimi - pouvant laisser craindre un tournant du match.

L'équipe de Luis Enrique, considérée comme l'une des meilleures d'Europe en 2023, a su déjouer les pronostics après son début de saison laborieux en écartant donc trois équipes anglaises: Liverpool en 8e de finale, Aston Villa en quart et donc Arsenal en demi. Sans compter une renversante victoire en phase de groupes contre Manchester City, qui a fait office de délice.

Depuis cette rencontre de janvier, Paris n'est plus la même équipe et impressionne par son jeu, son pressing et sa force mentale pour vivre une seconde finale après celle de 2020 que les supporters n'avaient pas pu fêter à cause du Covid.

Cette fois, avant la fin du match et encore plus au coup de sifflet final, des scènes de liesse ont eu lieu aux abords du Parc des Princes où des supporters se sont rassemblés en tirant fumigènes et feux d'artifice, bien entourés par les forces de l'ordre, a constaté une journaliste de l'AFP.

Sur les Champs-Élysées, des milliers de personnes ont aussi célébré la qualification jusque tard dans la nuit, chantant "on est en finale". Les klaxons ont retenti en continu, des supporters à moto ont fait des tours sur l'avenue en brandissant des drapeaux du club, et des feux d'artifice ont été lancés.

Ces célébrations ont été émaillées de violences: trois voitures ont été brûlées, a constaté l'AFP et, dans des circonstances encore indéterminées, trois personnes ont été blessées par une voiture qui les a percutées avenue Marceau non loin des Champs-Élysées, selon la préfecture de police de Paris, qui a effectué une vingtaine d'interpellations au cours de la soirée.



## Au Cap, les ambulanciers "prient" avant d'intervenir dans les quartiers chauds

Les ambulanciers du Cap, à la pointe sud de l'Afrique, viennent d'embaucher quand l'appel tombe peu après 19 heures: un homme a été blessé à la tête avec un tesson de bouteille et saigne abondamment.

Les secouristes sont seulement à quelques minutes mais il faut attendre l'escorte policière. C'est que les Cape Flats, ces quartiers déshérités en partie bâtis sur des marécages en banlieue de la ville touristique et portuaire, ne sont pas franchement fréquentables.

Et la zone de Philippi, où l'homme blessé les attend dans une cabane en tôle ondulée, figure parmi les plus dangereuses dans cette vaste étendue où le taux d'homicides et l'activité des gangs battent tous les records, dans ce pays accablé d'une des plus fortes criminalités au monde.

C'est l'une des neuf zones rouges du Cap où les services d'urgence refusent que leurs équipes médicales se déplacent sans renfort de sécurité.

"Si cela ne tenait qu'à moi, j'irais directement là-bas", souffle l'ambulancier Mawethu Ntintini, 52 ans, qui arpente le trottoir devant le commissariat de Philippi dans son uniforme vert. "Mais on doit attendre les policiers".

Déjà positionnée dans l'ambulance, sa collègue Ntombikayisi Joko dit sa peur.

Cette maman de 42 ans a été dévalisée il y a quelques années par des hommes armés alors qu'elle attendait des instructions pour une intervention.

"Chaque fois que je sors, je prie", explique-t-elle à l'AFP.

Ils attendent encore 30 minutes et partent pour dix minutes de route, devancés par la patrouille de police.

La famille affolée du blessé manifeste son soulagement à l'arrivée de l'ambulance. "Parfois on doit attendre jusqu'au petit matin, parce qu'on n'habite pas au bon endroit", soupire une proche.

Les secouristes s'affairent dans la lumière bleue des gyrophares. Ses blessures, une entaille profonde sur le bras et une bosse sur la tête, sont moins graves qu'anticipé.

Transporté vers l'hôpital, le blessé est pris en charge moins de deux heures après son appel. Pas si mal.

L'ambulancière pense souvent à cette femme enceinte qui venait de perdre les eaux.

Ce jour là, la police était débordée. Il avait fallu les attendre plus d'une heure. A l'arrivée, il était trop tard.

"C'était un petit garçon, mignon comme tout. Le cordon ombilical était en-



roulé autour de son cou", raconte Ntombikayisi Joko. "J'en ai pleuré. Je savais que si j'avais pu arriver plus tôt, j'aurais aidé ce bébé".

Quatre des cinq zones au plus fort taux de meurtres se situent dans les Cape Flats, dans un pays où 75 personnes sont tuées chaque jour.

Les ambulanciers ont exigé des escortes

de police en 2015, alors qu'ils étaient agressés au moins une fois par semaine.

Les attaques ont culminé en 2017, avec près de 90 agressions recensées, contre 44 en 2023, dernier chiffre disponible.

Les ambulanciers sont des cibles évidentes pour des agresseurs qui leur dérobent téléphones, argent liquide ou matériel médical, note le pasteur Craven Engel, à la

tête d'une organisation de prévention contre les gangs.

Pour lui cette violence est héritée de l'apartheid, qui a "déraciné" et forcé des populations non-blanches à s'installer dans ces zones inhospitalières, sans accès à des services ou à des emplois.

Entre chômage élevé et pauvreté endémique, "les ressources sont tellement épuisées que les gens s'en prennent désormais aux +gentils+", explique-t-il dans ses bureaux de Hanover Park, une autre zone rouge.

Les soignants qui s'emploient à sauver des vies connaissent parfois les criminels qui les menacent, souligne l'ambulancière Inathi Jacob, 32 ans.

"Ça nous met en rage", dit-elle, d'autant que ces agresseurs pourraient aussi, un jour, avoir besoin de leur aide. "Mais on ne les laisse pas nous atteindre au plus profond. Il y a trop de gens qui ont vraiment besoin de nos interventions".

Deuxième appel urgent de la soirée, un homme âgé, récemment remis d'un AVC, est inconscient. Il n'habite qu'à cinq minutes. Mais il en faut encore 40 pour que l'escorte policière puisse démarrer en trombe, sirènes hurlantes, pour devancer l'ambulance dans un dédale de ruelles sombres.

### Recettes

## Gratin de courgettes au gruyère



#### Ingrédients

6 courgettes  
25 cl de crème liquide  
3 oeufs  
100 g de gruyère râpé  
Noix de muscade  
Sel ou sel fin  
Poivre

#### Préparation :

1- Lavez les courgettes et coupez-les en rondelles de 3 mm d'épaisseur.  
2- Faites légèrement cuire les courgettes dans un grand volume d'eau porté à ébullition pendant 8 minutes. Les courgettes doivent rester fermes.

Egouttez-les et disposez-les joliment dans un plat à gratin.

3- Dans un saladier, cassez les oeufs entiers et battez-les en omelette.

4- Ajoutez la crème liquide.

5- Fouettez les oeufs et la crème liquide, salez, poivrez et ajoutez un peu de muscade râpée.

6- Ajoutez la gruyère râpé et mélangez.

7- Versez l'appareil à gratin sur les courgettes pour les recouvrir.

8- Parsemez de gruyère râpé afin de le faire gratiner.

9- Enfouissez environ 15 minutes dans un four préchauffé à 180°C.

## Découverte d'une molécule qui désarme les bactéries

Des chercheurs français de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) ont identifié une molécule capable de "désarmer" les bactéries pathogènes face au système immunitaire, "sans effets négatifs sur le microbiote de l'hôte".

L'équipe de recherche a identifié "la protéine Mfd", un facteur de virulence produit par toutes les bactéries qui leur est indispensable pour résister au système immunitaire de l'hôte, indique un communiqué de l'INRAE.

Cette protéine a une autre fonction, celle d'engendrer des mutations spontanées et aléatoires, qui augmentent la capacité des bactéries à développer des résistances, relève la même source.

"Bien que les antibiotiques aient considérablement réduit la mortalité associée aux maladies infectieuses, leur utilisation parfois excessive et abusive a conduit au développement de la résistance bactérienne", soulignent les chercheurs dans leur étude. De plus, les antibiotiques ne ciblent pas une spécificité chez l'hôte et peuvent donc avoir des conséquences sur l'ensemble des bactéries du microbiote du patient.

L'antibiorésistance serait responsable du décès de 5 millions de personnes dans le monde chaque année, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Suite à cette découverte, un consortium de chercheurs aux compétences pluridisciplinaires, coordonné par INRAE et impliquant le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Université Paris-Saclay et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), s'est rassemblé pour identifier et développer un

composé capable de bloquer cette protéine et ainsi désarmer la bactérie.

Parmi une banque de 5 millions de molécules, les scientifiques ont identifié 1 molécule prometteuse, nommée "NM102", capable de se fixer à la protéine Mfd et d'empêcher son activation. Ils ont effectué des séries de tests, in vitro puis in vivo dans des modèles insecte et murin, qui ont montré 3 effets majeurs de cette molécule.

"Elle ne tue pas les bactéries en absence de composés toxiques produits par le système immunitaire, elle diminue la quantité de bactéries pathogènes dans les organes infectés, sans dommages pour le microbiote de l'hôte, et elle est capable de bloquer la fonction de Mfd en tant que facteur de mutation, réduisant ainsi la capacité de la bac-

térie à développer une résistance aux antimicrobiens", relève l'étude.

La molécule "désarme" ainsi les bactéries pathogènes tout en protégeant les bactéries du microbiote. "De manière très prometteuse, cette molécule est également efficace sur des souches bactériennes résistantes aux traitements actuels et issues de patients hospitalisés", soulignent les chercheurs.

Deux brevets ont déjà été déposés, sur l'identification de la cible bactérienne et sur l'identification de ladite molécule, d'après la même source.

Dans cette étude, les scientifiques ont également encapsulé cette molécule dans des nanoparticules biodégradables afin de faciliter son administration.



ALLÔ LE DOC  
Antibiotiques : cette molécule désarme les bactéries